

Revue de presse

11 au 25 juillet 2020

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| ÉCONOMIE - POLITIQUE | 3 |
| ENQUETEPLUS.COM - FMI-SENEGAL | 3 |
| HOMEVIEWSENEGAL.COM - COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 15 JUILLET 2020 | 3 |
| SENEPLUS.COM - L'ACTIVITE ECONOMIQUE FORTEMENT IMPACTEE DANS DES PAYS DE L'UEMOA : LES INDICATEURS RECENTS DE LA CONJONCTURE MONTRENT UNE "POURSUITE DE LA TENDANCE BAISSIERE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU TITRE DU MOIS D'AVRIL 2020 | 5 |
| TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE (CAMPAGNE AGRICOLE 2020-2021) | 5 |
| VONEWS.NET - SENEGAL : L'AGRICULTURE IMPACTEE PAR LE CORONAVIRUS | 5 |
| DAKARACTU.COM - INDEPENDANCE AGRICOLE : « LA COVID-19 RENSEIGNE QUE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE EST UNE URGENCE » (MOUSSA BALDE, MINISTRE DE L'AGRICULTURE) | 6 |
| DAKARACTU.COM - COVID19- DIAOBE : UN MANQUE A GAGNER ESTIME A ENVIRON 5 MILLIARDS DE FCFA AVEC LA FERMETURE DU MARCHÉ | 7 |
| APS.SN DENREES ALIMENTAIRES : LA CICODEV RECOMMANDE DES STOCKS DE SECURITE | 8 |
| SUDONLINE.SN - MISE EN PLACE DES SEMENCES DE QUALITE POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE : AGRICULTEURS, OPERATEURS ET ÉTAT A COUTEAUX TIRES | 8 |
| VIVAFRIK.COM - SÉNÉGAL : IMPLICATIONS ALIMENTAIRES ET NUTRITIONNELLES DE L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19 | 11 |
| DAKARACTU : NDIINGLER : LE RETOUR DES PAYSANS DANS LEURS CHAMPS EST UNE SOLUTION PROVISOIRE | 13 |
| SUDONLIE.SN - OMAR SANE, DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE SUR LES QUALITES DE SEMENCES : « NOUS SOMMES A 98% DE NIVEAU DE SATISFACTION » | 14 |
| APS - VALLEE : LA FILIERE RIZ FINANCEE A HAUTEUR DE 4, 6 MILLIARDS PAR LA LBA | 15 |
| MIGRATIONS | 18 |
| LEQUOTIDIEN.SN - CONTRIBUTION : QUELLE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS AU SENEGAL ? | 18 |
| DAKARACTU.COM - MIGRATION : PLUS DE 200 MILLIARDS DE FCFA INVESTIS AU SENEGAL DANS LA PERIODE 2005/2019 POUR DES RESULTATS MITIGES | 21 |
| LERAL.NET - PLUS DE 200 MILLIARDS FCFA INJECTES POUR CONTRER L'EMIGRATION CLANDESTINE: « TOUT ÇA, POUR ÇA !... », SEMBLE DIRE UN RAPPORT DE LA FONDATION HEINRICH BÖLL | 22 |
| FONCIER | 24 |
| RFI- LE CASSE-TÊTE DE LA QUESTION FONCIÈRE AU SÉNÉGAL: LE LITIGE DE NDIINGLER (AUDIO) | 24 |

| | |
|---|-----------|
| APS.SN - LES LITIGES FONCIERS ET LE BILAN DU COVID-19 EN EXERGUE | 24 |
| ENQUETEPLUS.COM - MAMADOU MBALLO, JURISTE-FONCIER : "S'IL Y A UNE VOLONTE POLITIQUE DE REGLER LE PROBLEME FONCIER, ELLE EST A RELATIVISER" | 25 |
| ENQUETEPLUS.COM - CONFLIT FONCIER ENTRE DJILAKH, NDENDLER ET SEDIMA : LES VÉRITABLES ENJEUX DU FONCIER DU PAP2 (CONTRIBUTION DE IBRAHIMA SENE PIT) | 27 |
| SUDONLINE.SN - SPOLIATION FONCIERE ET ACCAPAREMENT DES TERRES : UNE GANGRENE NATIONALE | 32 |
| SUDONLINE.SN - NDINGLER, DIASS, POPENGUINE, MALICOUNDA....: LA PETITE COTE AU CENTRE DE CONVOITISES | 33 |
| SUDONLINE.SN - UNE DES CAUSES DU CONFLIT CASAMANÇAIS : LE FONCIER CONTINUE DE FAIRE DES MALHEUREUX A ZIGUINCHOR | 34 |
| SUDONLINE.SN – SEDHIOU : DES PROBLEMES EN PERMANENCE | 35 |
| SUDONLINE.SN - KEDOUGOU : LE LITIGE FONCIER, UNE BOMBE A RETARDEMENT | 37 |
| SUDONLINE.SN – FOULADOU : UN PHENOMENE QUI S'ACCELERE | 38 |
| SUDONLINE.SN - OCTROI DES TERRES AUX PRIVES : LE BRADAGE EVALUE A 844 796 HECTARES EN 2013 | 38 |
| CHAINES DE VALEURS | 40 |
| <hr/> | |
| SOCIALNETLINK.ORG - L'IPAR ORGANISE LE 1ER WEBINAIRE D'UNE SERIE « TIC- RECHERCHE & DEVELOPPEMENT » | 40 |
| ODD ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 41 |
| <hr/> | |
| PRESSAFRIK.COM - SENEGAL : L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ACCUEILLE POUR LA PREMIERE FOIS LE FORUM MONDIAL DE L'EAU EN MARS 2021 | 41 |
| SENEPLUS.COM - COVID 19 ET RESTAURATION DES PAYSAGES AU SENEGAL : LA RESTAURATION DES PAYSAGES A TRAVERS LES PLANTATIONS D'ARBRES PERMET D'OBTENIR LE MEME IMPACT QUE LA COVID 19 SUR L'ENVIRONNEMENT | 42 |
| LE SOLEIL : WAKHINANE NIMZATT, MEDINA GOUNASS, SICAP LIBERTE... : UNE ETUDE RECOMMANDE DE LAVER LES FRUITS ET LEGUMES VENDUS DANS LES RUES | 44 |
| SENEWEB.COM – VIDÉO : LE DR OUSMANE SÈNE FAIT TESTER DU "LEKK MBEDD" ET CE QU'IL DÉCOUVRE EST DANGEREUX | 45 |
| RADIO TRADE FM – AUDIO :INVITE : DR SEYDINA OUSMANE SENE DE L'IPAR SUR L'ETUDE SUR LES ALIMENTS CONTAMINES. | 46 |
| UN OFFICIEL SOULIGNE "LE ROLE PREPONDERANT" DU SECTEUR PRIVE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE | 46 |

ÉCONOMIE - POLITIQUE



enquetepius.com - Fmi-Sénégal

18 Juillet 2020

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a approuvé le Programme économique et financier du Sénégal. Il est appuyé par l'Instrument de coordination des politiques économiques (ICPE) pour la période triennale 2021-2023.

Dans un communiqué reçu à "EnQuête", il est mentionné que "le CA du FMI s'est félicité des résultats économiques et sociaux obtenus jusqu'ici par le Sénégal et de la mise en œuvre satisfaisante du Programme de résilience économique et sociale ainsi que des perspectives économiques favorables du Sénégal.

Source : <http://www.enquetepius.com/content/fmi-sénégal>



homeviewsenegal.com - communiqué du conseil des ministres du 15 juillet 2020

16/07/2020

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a présidé le Conseil des ministres, le mercredi 15 juillet 2020, à 10 heures, au Palais de la République.



Le Chef de l'Etat, à l'entame de sa communication, a rappelé à tous les membres du Gouvernement, l'impératif de procéder, avant fin août 2020, à leurs déclarations de patrimoine auprès de l'OFNAC. Il a, par ailleurs, informé le Conseil avoir reçu, lors d'une

cérémonie solennelle tenue le lundi 13 juillet 2020, les Rapports sur l'état de la Gouvernance et de la Reddition des Comptes, produits par l'Inspection générale d'Etat (IGE), sur la période 2016 à 2019. Le Président de la République a, à cet effet, invité le Gouvernement, à engager en rapport avec l'Inspection générale d'Etat, le Bureau Organisation et Méthodes et le Contrôle Financier, les diligences appropriées en vue de finaliser une nouvelle doctrine de pilotage des administrations de mission, des administrations décentralisées et du secteur parapublic afin de relever définitivement l'efficacité et la qualité du Service public.

Le Chef de l'Etat, abordant la campagne agricole, a souligné l'importance qu'il accorde à son bon déroulement. Il a demandé dans cette perspective, au Gouvernement de prendre, en relation avec les acteurs du monde agricole, toutes les mesures nécessaires à la mise en place, préventive et transparente, dans les zones de production, des dispositifs et mécanismes de cession, de supervision, de contrôle et de distribution des semences et engrais subventionnés par l'Etat.

Le Président de la République, au sujet de l'encadrement, du financement et du développement des PME/PMI a souligné la priorité particulière qu'il accorde à l'intensification de la mise en œuvre des réformes visant à améliorer durablement le climat des affaires au Sénégal. Il a, à ce sujet, insisté sur l'urgence d'opérationnaliser la Caisse des Marchés publics (CDMP SA), créée en 2016 comme filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, et qui devait servir d'accélérateur aux PME pour un meilleur accès aux marchés publics, surtout dans le contexte de la relance, post-COVID, de l'économie nationale.

Le Chef de l'Etat, a également rappelé au Gouvernement son instruction de procéder sans délai à l'évaluation et à la mutualisation des services financiers (FONGIP, FONSI, BNDE, DER) et des services non financiers d'appui aux PME et TPE (ADEPME, APDA, ASPIT, Directions des PME et PMI, Bureau de mise à Niveau, etc.).

Le Président de la République, revenant sur la modernisation des transports publics, a rappelé la forte préoccupation de nos concitoyens sur la modernisation du système des transports publics. Il a, dès lors, invité le Ministre des Transports terrestres à entreprendre le renforcement permanent des actions préventives et coercitives relatives à la sécurité routière.

Le Chef de l'Etat, au sujet du climat social, de la gestion et du suivi des affaires intérieures, a souligné l'importance qu'il accorde à l'approvisionnement régulier du pays en produits pharmaceutiques. Il a, à cet effet, demandé au Ministre de la Santé et de l'Action sociale de faire le point sur la viabilité du modèle économique de la Pharmacie nationale

d'Approvisionnement (PNA). Il a, par ailleurs, rappelé aux ministres chargés de l'Industrie et de la Santé, ses instructions relatives à la relance effective dans les meilleurs délais, des activités de l'usine pharmaceutique MEDIS SENEGAL SA (ex-Sanofi).

Le Président de la République a instruit le Ministre de la Communication de finaliser, dans les meilleurs délais, la mise en œuvre optimale de la nouvelle Convention collective nationale du secteur de la Presse, signée en novembre 2018.

Le Chef de l'État, a enfin, au sujet de la protection des enfants et des groupes vulnérables, rappelé au Gouvernement la place centrale de la Protection sociale des groupes vulnérables dans le Plan Sénégal Émergent. Il a, à ce titre, invité le Gouvernement et les services compétents de l'État, en relation avec tous les acteurs sociaux et partenaires, à déployer toutes les actions consensuelles nécessaires à l'accentuation de la lutte contre la mortalité infantile, du retrait des enfants de la rue, ainsi que de la protection des droits et du bien-être de l'enfant. Il a, dans cette perspective, demandé au Gouvernement d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection des Enfants.

Le Président de la République, dans le cadre de l'initiative «Le Sénégal –Vert» a instruit le Gouvernement de réserver une zone de dix (10) hectares dédiée au projet de Parc forestier urbain de Dakar-Yoff. Cet espace de détente, constitué d'un bois, de bocage, de marais et d'aires de jeu, sera une zone de promotion de la biodiversité floristique. Il a également décidé que ce parc sera adossé à la zone des trente (30) hectares affectés à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sur l'emprise de l'Aéroport militaire Léopold Sédar Senghor de Yoff.

Le Chef de l'État a clos sa communication sur son agenda diplomatique en informant le Conseil avoir participé, le 08 juillet 2020, en visioconférence, au Sommet mondial sur la COVID – 19 et le Monde du Travail organisé par l'Organisation internationale du Travail sur le thème : «Construire un meilleur avenir du Travail».

Au titre des Communications :

Le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait une communication sur le processus de renégociation de la concession de l'autoroute à péage Dakar-AIBD.

Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la mobilisation des ressources financières et l'exécution des dépenses du FORCE COVID-19.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur l'assistance apportée à nos compatriotes de la Diaspora et sur la situation internationale.

Le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération a fait une communication portant sur le financement des projets stratégiques de l'État et le mécanisme d'appui aux entreprises dans le cadre de la résilience. Il a également rendu compte de la mission qu'il effectuée auprès des agriculteurs de la région de Saint-Louis.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur la situation de la pandémie, du paludisme, de la tuberculose et les quatre hôpitaux à livrer d'ici la fin de l'année 2020.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait une communication portant sur la pluviométrie et la mise en place des intrants.

Le Ministre de l'Environnement et du Développement durable a rendu compte de sa participation par visioconférence à la 55ème session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS.

Le Ministre du Travail et du Dialogue social a fait une communication sur le rapport annuel des statistiques du travail de 2019, le dialogue social, la garantie et la protection sociale du travailleur.

Le Ministre, en charge du État et Suivi du Plan Sénégal Émergent a fait le point sur l'état d'avancement de certains projets prioritaires.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord pour le rétablissement d'Africa Finance Corporation (AFC) adopté, à Abuja, le 28 mai 2007 ;
- le Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'Accord en matière de défense entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement de la République italienne, signé à Rome le 17 septembre 2012;
- le projet décret portant statut des huissiers de justice.

Source :

<http://homeviewsenegal.com/index.php/2020/07/16/communiqu\u00e9-du-conseil-des-ministres-du-15-juillet-2020/>

senepplus.com - L'activité économique fortement impactée dans des pays de l'UEMOA : Les indicateurs récents de la conjoncture montrent une "poursuite de la tendance baissière de l'activité économique au titre du mois d'avril 2020

15 juillet 2020

Les mesures de restriction prises pour freiner la propagation du nouveau coronavirus ont eu un impact négatif sur l'activité économique dans des Etats de l'UEMOA, avec notamment de "forts replis" au Sénégal (-10,6% contre +2,2% en mars), indique la Note mensuelle de conjoncture économique dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine.



Les indicateurs récents de la conjoncture montrent une "poursuite de la tendance baissière de l'activité économique au titre du mois d'avril 2020", comme le démontre la situation de plusieurs autres pays de la zone tels que le Bénin (-7,5% contre -3,4%) et la Côte d'Ivoire (-6,8% contre -5,7), par exemple.

Selon la Note mensuelle de conjoncture économique dans les pays de l'UEMOA à fin avril 2020, cette situation résulte de la "conjoncture défavorable au niveau de l'ensemble des secteurs d'activité, affectés par les mesures prises par les Etats pour contenir la propagation de Covid-19".

"En effet, le taux de croissance des activités hors secteurs primaire et administration s'établirait à -5,3% après une réalisation de -3,2% en mars 2020", relève le document.

Il précise que les baisses les plus importantes concernent les bâtiments et travaux publics (-15,7 points par rapport à mars), ainsi que les activités

commerciales (-6,7 points) et des services (-1,5 point).

"Les contre-performances sont localisées au niveau de l'ensemble des pays de l'Union, à l'exception du Burkina et du Mali, avec de forts replis au Sénégal (-10,6% contre +2,2% en mars), au Bénin (-7,5% contre -3,4%), en Côte d'Ivoire (-6,8% contre -5,7%) et au Togo (-4,8% contre -3,7%)".

"La bonne tenue des activités notée au Burkina (+6,1% contre -9,3%) et au Mali (+5,2% contre +4,0%), ainsi que le redressement observé au Niger et en Guinée-Bissau ont exercé un effet modérateur", souligne la publication.

Source :

<https://www.seneplus.com/economie/lactivite-economique-fortement-impactee-dans-des-pays-de-luemoa>

TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AGRICULTURE (CAMPAGNE AGRICOLE 2020-2021)



vonews.net - Sénégal : l'agriculture impactée par le coronavirus

juillet 12, 2020

Le secteur agricole est durement frappé par la crise due au Covid-19 au Sénégal.

L'agriculture représente 15 % du PIB et une large frange de la population située dans la zone côtière des Niayes, entre Dakar et Saint-Louis en dépend. 80 % des fruits et légumes du marché de Dakar proviennent de cette région ; si la culture est abondante, les ventes en revanche se font au compte-goutte.



L'isolement de la capitale a empêché l'acheminement des denrées et à cela s'ajoute, la fermeture de certains marchés et l'annulation de certaines fêtes et cérémonies de masse.

MÊME AU NIVEAU DE NOS MÉNAGES, IL Y A L'IMPACT. PAR EXEMPLE, MOI, JE FAIS DE L'AVICULTURE ET DE L'EMBOUCHE. ÇA A ÉTÉ IMPACTÉ.

“Le premier impact qu'on a subi au niveau fédération, au niveau central concerne le partenariat qu'on avait avec une société indienne qu'on appelle Senegindia qui évolue dans l'Agriculture. On avait un contrat de production de pommes de terre pour un volume de 1 200 tonnes qu'on devait leur livrer. Maintenant notre centre de conditionnement était notre point de ralliement des producteurs qui amenaient leur production pour être trillée, calibrée ensachée et livrée”, indique Diéry Gaye, secrétaire général de la fédération des producteurs maraîchers de la région de Niayes.

Si la fédération des producteurs maraîchers de la zone des Niayes a perdu ce contrat avec la société chinoise, le coronavirus à d'autres répercussions. Dans ce centre de conditionnement de Sangalkam qui stocke divers produits, les employés en majorité des femmes expliquent que l'impact du Covid se fait ressentir même dans leurs ménages.

“Même au niveau de nos ménages, il y a l'impact. Par exemple, moi, je fais de l'aviculture et de l'embouche. Ça a été impacté. Depuis la fête de Korité. Pour vous dire que c'est un temps où on devait écouler nos produits, mais avec la covid-19 ça a beaucoup diminué”, explique Yacine Diop, secrétaire général de la fédération des femmes.

Les agriculteurs des Niayes perdent 5 tonnes de fruits et légumes en deux jours, et demandent aux autorités un magasin de stockage de 15 000 tonnes, un cri d'alarme entendu par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture.

Source : <https://vonews.net/senegal-lagriculture-impactee-par-le-coronavirus/>



dakaractu.com - Indépendance agricole : « La covid-19 renseigne que l'autosuffisance alimentaire est une urgence » (Moussa Baldé, Ministre de l'Agriculture)

Mardi 14 juillet 2020

La crise provoquée par la pandémie à coronavirus va inéluctablement affecter le secteur de l'agriculture. Ainsi, les dirigeants du continent noir doivent d'ores et déjà se pencher sur les questions de relance économique et particulièrement la souveraineté alimentaire qui peut être gage d'autosuffisance. Le ministre de l'agriculture, Moussa Baldé, au cours d'un panel avec d'autres autorités africaines sur Rfi, a évoqué la nécessité et l'urgence d'être autonome et indépendant en matière agricole. « Nous avons mené des politiques d'autosuffisance alimentaire depuis de nombreuses années. Pour ce qui concerne le Sénégal, vous savez que le riz est la principale denrée que nous mangeons la plupart du temps. Cependant, je dois avouer qu'avec l'arrivée du président Macky Sall, nous avons établi le plan macro-économique du Sénégal, qui est le plan Sénégal émergent.



Il y'a un programme dénommé programme d'accélération de la cadence de l'agriculture sénégalaise », expliquera le ministre de l'agriculture du Sénégal. Dans ce programme, un des volets est l'autosuffisance en riz qui était prévu à l'horizon 2017. « C'est vrai qu'en 2017 nous ne l'avons pas atteint numériquement car nous pouvions produire 1.600.000 tonnes de riz pour être autosuffisant, même s'il faut reconnaître que nous avons 1.000.000 de riz blanc » argumentera-t-il.

Toutefois, le ministre de l'agriculture aura reconnu que notre pays regorge de plusieurs cours d'eau comme le fleuve Sénégal etc... « Nous avons tous les facteurs pour avoir notre souveraineté alimentaire. Cependant, nous avons, en matière de subvention, une bonne politique à travers les intrants, les semences qui sont tous subventionnés », dira encore le président du Conseil départemental de Kolda.

Dans le cadre de la subvention, un budget de 60 milliards pour notamment subventionner les semences d'arachide, de maïs, de riz. Nous venons de mettre en place 10.000 tonnes de semences certifiées au niveau du monde rural. Donc « la politique de

subvention est bien réelle », selon toujours le ministre.

Même s'il précise devant le journaliste de Rfi que le Sénégal a connu une politique agricole coloniale avec le développement de l'arachide qui était instauré par les colons, mais également l'importation du riz au Sénégal, Moussa Baldé estime que les moyens et politiques sont là et bien enclenchés par le président de la République qui œuvre pour que cette insuffisance alimentaire soit enfin une réalité.

Source : https://www.dakaractu.com/Independance-agricole-La-covid-19-reseigne-que-l-autosuffisance-alimentaire-est-une-urgence-Moussa-Balde-ministre-de-l_a190789.html



dakaractu.com - Covid19- Diaobé : Un manque à gagner estimé à environ 5 milliards de FCFA avec la fermeture du marché

Mardi 14 juillet 2020

CICODEV Afrique a mené une enquête au mois de Mai 2020 à travers ses 16 points focaux répartis dans les 14 régions du Sénégal pour recueillir l'avis et le ressenti des populations sur l'impact que cette crise a sur leur quotidien et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les résultats de cette étude montrent un réel manque à gagner avec ces trois mois de confinement des marchés. « En effet, à l'image des marchés hebdomadaires de Kolda qui polarisent plus de 60 villages environnants avec plus de 600 tonnes de riz, plus de 300 tonnes de céréales et plus de 800 tonnes de légumes vendus par mois, la région renferme le plus grand marché hebdomadaire de l'Afrique de l'Ouest : le « Louma de Diaobé » avec un chiffre d'affaires de 700 000 000 FCFA par semaine. La fermeture du marché de Diaobé pendant 8 semaines a entraîné un manque à gagner estimé à environ 5 milliards de FCFA », renseigne le document.



À l'évidence, peut-on lire aussi sur la note, « la fermeture de ces marchés hebdomadaires aujourd'hui rouverts avec les mesures d'assouplissement dans les différentes régions du pays, a eu des impacts non négligeables dans l'approvisionnement en denrées alimentaires des populations avec une flambée des prix, une rareté des produits agricoles, animales et végétales, une inaccessibilité et une indisponibilité des produits de qualité couplées à des problèmes de stockage ».

Cette enquête révèle, à dit Amadou Kanouté Directeur exécutif de CICODEV, « qu'il existe de réelles menaces d'insécurité alimentaire qui peuvent engendrer un affaissement de l'économie nationale ».

Pour mieux faire face aux effets de la pandémie, l'Institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement (CICODEV) exhorte l'État du Sénégal à mettre en place des stocks de sécurité pour garantir la disponibilité permanente des produits alimentaires sains et nutritifs de première nécessité à un coût acceptable pour les consommateurs les plus démunis, réduire autant que possible la dépendance du marché et surtout extérieur pour assurer la sécurité alimentaire de ses citoyens et enfin favoriser l'émergence de systèmes alimentaires (production, transformation, distribution, stockage, consommation, gestion des déchets) plus durables, plus résilients et plus favorables aux exploitations familiales locales.

Source : https://www.dakaractu.com/Covid19-Diaobe-Un-manque-a-gagner-estime-a-environ-5-milliards-de-FCFA-avec-la-fermeture-du-marche_a190770.html



aps.sn Denrées alimentaires : la CICODEV recommande des stocks de sécurité

14 juillet 2020

Dakar, 14 juil (APS) - L'Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement (CICODEV) recommande à l'Etat de "mettre en place des stocks de sécurité pour garantir la disponibilité permanente des produits alimentaires sains et nutritifs de première nécessité à un coût acceptable pour les consommateurs les plus démunis".

Il s'agit de permettre de "mieux faire face aux effets de la pandémie" de la Covid-19, souligne l'institut dans un communiqué évoquant une enquête menée en mai dernier par CICODEV Afrique.

Cette enquête a été conduite à travers ses 16 points focaux répartis dans les 14 régions du Sénégal, pour "recueillir l'avis et le ressenti des populations sur l'impact que cette crise a sur leur quotidien et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle".

"L'enquête menée par CICODEV révèle à suffisance qu'il existe de réelles menaces d'insécurité alimentaire qui peuvent engendrer un affaiblissement de l'économie nationale. Son objet s'inscrit en droite ligne de notre mission de générer des connaissances sur les impacts des choix et modèles des citoyens et d'informer, de défendre, de protéger, d'éduquer et de représenter les consommateurs, avec un accent particulier sur les droits des plus défavorisés", déclare Amadou Kanouté, directeur exécutif de Cicodev.

Le communiqué relève les conséquences des menaces immédiates des mesures de confinement sur la sécurité alimentaire en ville et dans les villages. Ces mesures "ont pu restreindre l'accès des populations à des ressources alimentaires suffisantes, diverses et nutritives", observe le document.

Il signale que "la fermeture du marché de Diabé pendant huit semaines a entraîné un manque à gagner estimé à environ 5 milliards de francs CFA".

"Les obstacles rencontrés par les producteurs sont essentiellement liés à la conservation des produits périssables, une situation difficile du fait de l'absence de centres de stockage dans certaines régions et des difficultés d'accès au crédit dans les banques", note le communiqué.

Devant cette situation, Cicodev invite les pouvoirs publics à "réduire autant que possible la dépendance du marché et surtout extérieur pour assurer la sécurité alimentaire de ses citoyens".

Elle préconise aussi de "favoriser l'émergence de systèmes alimentaires (production, transformation, distribution, stockage, consommation, gestion des déchets) plus durables, plus résilients et plus favorables aux exploitations familiales locales".

Les populations ont toutefois adopté des stratégies d'adaptation pour surmonter les difficultés engendrées par les restrictions liées aux mesures prises contre la propagation de la maladie à coronavirus.

"Dans les localités de Fatick, Kébémér, Tambacounda et Ziguinchor, les populations s'organisent pour s'approvisionner lorsque les légumes ou poissons sont à bon prix. Certains achètent et stockent des grandes quantités de produits alimentaires (riz, sucre, lait, dattes, œufs...) afin de prévenir les ruptures de stock. Tandis que d'autres s'approvisionnement en denrées périssables pour ensuite les mettre au frais à côté du canari ou chez les voisins qui possèdent des réfrigérateurs", indique la CICODEV.

Elle note que "la livraison à domicile à travers Internet ou par téléphone fait également partie des mécanismes de résilience notés dans certaines localités".

Source :

<http://aps.sn/actualites/societe/article/denrees-alimentaire-la-cicodev-recommande-des-stocks-de-securite>

sudonline.sn - Mise en place des semences de qualité pour la campagne agricole : Agriculteurs, opérateurs et État à couteaux tirés

Mercredi 22 juillet 2020

Au niveau de certains milieux paysans, les producteurs, partenaires et autres déplorent la qualité et la quantité des semences d'arachides distribuées pour la campagne agricole de cette année. Dans la région de Thiès, les opérateurs dans une soixantaine de points de vente sont à pied d'œuvre. Seulement, quelques couacs sont relevés dans la zone de Thiès et de Ngaparou (département de Mbour) avec un déficit d'une vingtaine de tonnes de semences. A Kaolack, le bureau de la Fédération nationale des opérateurs, stockeurs privés et transporteurs (Fnosp/t), antenne de la zone centre se démarque, quant à lui, de toute responsabilité concernant les incidents sur la nature des semences d'arachides distribuées cette année aux paysans. Ainsi, elle renvoie la balle à l'Etat. Interrogé sur la situation, le directeur de l'agriculture Omar Sané a fait part que sur les 500 commissions dont dispose le Sénégal, moins de 5% font l'objet de contestation et dans ces 5% relevés, seuls 2% posent réellement problème. Selon lui, présentement, nous sommes à 98% de niveau de satisfaction.



ZIGUINCHOR - L'INSUFFISANCE ET LA MAUVAISE QUALITE DES SEMENCES FACHENT DES ORGANISATIONS PAYSANNES

La qualité des semences reçues cette année par les paysans laisse beaucoup à désirer : le constat est de certaines organisations paysannes comme le Cadre Régional de Concertation de ruraux (CRCR) qui déplore la mauvaise qualité des semences. Le président de cette organisation, Abdoul Aziz Badji, qui passe au peigne fin les semences de différentes spéculations accuse la mauvaise qualité des semences. « la qualité des semences de riz reçues n'est pas des meilleures. Est-ce que la variété de riz est adaptée à la région ? », s'interroge M. Badji qui fustige le système de distribution qui présente de nombreuses défaillances. « Pour l'arachide, on a reçu des semences. D'abord, ce n'est pas suffisant mais la qualité est très mauvaise. J'étais obligé d'aller jusqu'à Sindian (dans le département de Bignona) pour chercher ces semences. Mais j'avoue que je regrette beaucoup d'avoir effectué ce déplacement car les semences d'arachide ne sont pas de bonnes qualités du moins ce que j'ai acheté. La qualité n'est pas du tout bonne », peste encore le Président du CRCR qui estime que plusieurs localités de la région n'ont pas vu de semences. Une situation consécutive aux errements dans le processus de distribution avec

certain opérateurs qui n'ont pas honoré leurs engagements.

Conséquence : il n'y a pas eu de semences dans plusieurs zones. Cette insuffisance des semences est également déplorée par de nombreux paysans de la région. A côté de ces dysfonctionnements dans la qualité des semences s'ajoute la distribution de matériel qui a récemment suscité des grincements de dents dans certaines zones comme à Sindian où les paysans accusent le ministre du Commerce, Aminata Assomme Diatta, de favoritisme. Pour ces paysans, le ministre n'a pas fait preuve d'équité en ne remettant des tracteurs qu'aux paysans du Blouf ignorant ceux du Fogny. Les récriminations de ces paysans du Fogny portées par le maire de Sindian Yancoba Sagna ont été soulevées le week-end dernier, lors d'un atelier sur la modernisation de l'agriculture présidée par le ministre du Commerce. « Nous n'avons pas reçu de tracteurs alors que le ministre a octroyé des tracteurs aux paysans du Blouf, ce qui n'est pas normal. Il faut faire preuve d'équité », avait « craché » l'élu local. Insuffisance des semences accompagnées de leurs mauvaises qualités soulevée par le CRCR, tout ceci appliqué au manque de matériel agricole, les paysans de la région se heurtent à une panoplie de contraintes dans cette présente campagne. Seule satisfaction pour l'heure, c'est la bonne pluviométrie qui affiche le sourire chez ces mêmes paysans qui espèrent à travers un début d'hivernage prometteur atténuer leurs nombreuses difficultés. Et pour certains de ses paysans, les premières récoltes sont attendues incessamment.

THIES - CAMPAGNE AGRICOLE : INQUIETUDES DISSIPES AVEC LA MISE EN PLACE DES INTRANTS ET LE DEMARRAGE DES PLUIES

Les inquiétudes des paysans se dissipent, comme l'atteste l'état des lieux avec les débuts prometteurs de la campagne agricole 2020 dans la région de Thiès. Dans le département de Mbour, les cultivateurs parlent de la présence de qualité surtout dans ce versant occidental du Bassin arachidier. Du moins, le démarrage des pluies utiles et des semences d'arachide accessibles dans de nombreux points sont illustratifs. La région de Thiès a vu la mise en place de son quota de semences d'arachide dans le cadre de la campagne agricole 2020. Dans l'espace régional, selon des informations de la Direction régionale du développement rural, les opérateurs dans une soixantaine de points de vente sont à pied d'œuvre.

Seuls quelques couacs sont relevés dans la zone de Thiès et de Ngaparou (département de Mbour) avec un déficit d'une vingtaine de tonnes de semences. Partout ailleurs, le quota départemental de Mbour prévu est en distribution.

La distribution des semences aux variétés de riz effective dans le département de Mbour, dans la zone de Fadiol (commune de Nguéniène), la riziculture pluviale est toujours prolifique. Elle va enregistrer l'introduction des variétés, Sahel 108 et le NERICA 4. L'apparition des premières pluies utiles en milieu de semaine et le début des semences d'arachide donnent ainsi de l'espoir aux paysans. La Petite côte s'illustre par ailleurs comme un foyer de production de gros mil comme le sorgho dans les boucles de Mbodiène, Ndianda et Balabougou (commune de Nguéniène). Concernant les tubercules et féculents, la région engrange 58,5% de la production nationale. Les espaces devant accueillir les boutures de manioc sont estimées à 6000 hectares. Les attentes sont cependant très fortes du côté de la mise en place des engrais, du moins certains cultivateurs ont espoir d'en trouver en quantité eu égard aux promesses faites et à l'état des lieux dans le bassin arachidier. Les seules préoccupations des paysans restent la présence du maître du jeu, la covid-19 ayant fortement impacté la préparation de l'hivernage. Une distribution des semences pour eux serait du reste bénéfique avec un appui alimentaire supplémentaire pour faire face à une venue prématurée de la soudure. Cette situation exceptionnelle pour Diokel. G de la zone de Louly (commune de Sandiara) reste une interpellation à l'endroit des autorités.

AGRICULTURE-INTRANT THIES A REÇU 98% DE SES 2.500 TONNES DE SEMENCES D'ARACHIDES (DRDR)

Le quota de 2.500 tonnes de semences d'arachides alloué à la région de Thiès a été mis en place à hauteur de 98 %, a indiqué mardi le directeur régional du développement rural Abiboulaye Sidibé. Sur une soixantaine de points de vente, deux ont vu leur opérateur remplacé pour défaut d'approvisionnement. Il s'agit de Thiès Nord et Ngaparou où une vingtaine de tonnes sont en manque. A part ces deux points, la situation est "satisfaisante de manière générale" pour ce qui est de la mise en place des semences d'arachides, a-t-il relevé lors d'une réunion préparatoire du suivi de la campagne agricole. Le taux de cession des semences aux producteurs, dépasse les 90 %, a dit M. Sidibé. L' "innovation de taille" cette année dans la région de Thiès, a dit M. Sidibé, est la relance par le Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), avec l'introduction de deux variétés de riz que sont le Sahel 108, dans la zone de Fadiol (département de Mbour)

et le NERICA 4. Cette dernière a la particularité de s'adapter à tous les sols où peuvent pousser le mil, le maïs et le sorgho. Thiès compte aussi consolider sa place de premier producteur national de manioc de l'année dernière, avec 58,5% de la production nationale.

Kaolack la FNOSP/T se lave a grande eau

Le bureau de la Fédération nationale des opérateurs, stockeurs privés et transporteurs (Fnosp/t), antenne de la zone centre se démarque de toute responsabilité concernant les incidents sur la nature des semences d'arachides distribuées cette année aux paysans. Lors d'une rencontre dite de clarification tenue avec la presse, les camarades du président El Hadji Bou Goumbala ont d'abord salué les efforts considérables fournis par l'Etat du Sénégal pour le cas spécifique à la campagne de distribution des semences. Une campagne pour laquelle, le gouvernement ambitionnait de réunir au compte des paysans une manne de 60.000 tonnes de semences certifiées, 15.000 tonnes de semences écrémées et 150.000 tonnes d'intrants pour les différentes variétés de cultures produites dans le pays.

Compte tenu du problème d'accès des producteurs à ces facteurs de production, il a augmenté la marge de subvention sur la totalité de ces produits malgré certaines difficultés liées à la collecte et aux effets négatifs de la pandémie du coronavirus au Sénégal.

Ainsi, les opérateurs de la Fnosp/t estiment que même si au niveau de certains milieux paysans, les producteurs, partenaires et autres élus continuent encore de déplorer la qualité et la quantité des semences d'arachides distribuées, il reste évident que sur le territoire national, 95 % de la production des semences sont déjà acheminés vers les collectivités désignées et les professionnels ont déjà commencé à s'en servir. Toutefois, ce sont aussi des graines de qualité qui ont été servies, sauf dans une petite portion de terre où les populations déplorent avoir reçu des semences contraires à la carte variétale. Sans moins faire allusion aux 68 tonnes d'arachides distribuées par l'opérateur Mohamed Kâ à une certaine population de contractants en activité dans la région de Kaffrine, les opérateurs de la Fnosp/t, après avoir acquis leurs semences à raison de 370 F le kilogramme, ont réitéré leur engagement de céder cette année les semences d'arachide à 375 Frs à l'Etat. Et ce, dans le but de contribuer positivement au développement socio-économique du pays.

Pour l'heure, ces opérateurs se disent prêts à entamer les opérations de mise en place des semences de céréales pour lesquelles, la structure

des opérateurs mise aussi pour la qualité et la quantité.

Ignace Ndeye, Samba Niébé Ba et Abdoulaye Fall

Source : <https://www.sudonline.sn/agriculteurs-operateurs-et-etat-a-couteaux-tires-a-48773.html>



vivafrik.com - Sénégal : implications alimentaires et nutritionnelles de l'épidémie de la Covid-19

Par Dr Ismael Thiam & Dr Aminata Niang

20 juillet 2020



A l'heure actuelle, le monde entier se bat contre un seul ennemi : le Covid-19 qui est une pandémie avec des implications multidimensionnelles. A ce stade, il est difficile de mesurer les impacts réels sur la santé publique, l'économie, l'environnement, et sur les moyens de subsistance des populations. Dans ce contexte d'incertitude il convient de s'interroger sur les implications alimentaires pour les Sénégalais, et aussi de contribuer à la réflexion globale sur la place de l'alimentation dans la riposte au covid-19.

La progression alarmante du Covid-19 au Sénégal nous interpelle sur la résilience du système alimentaire face aux effets pervers de ce genre de pandémie. D'autant plus qu'il existe peu d'études traitant la durabilité de nos modes de consommation alimentaires face à diverses situations (transformations sociales, économiques et technologiques rapides) dans un contexte de croissance démographique, d'urbanisation rapide, de changements climatiques et de pauvreté.

La faim constitue un cercle vicieux qui exacerbe l'insécurité alimentaire et nutritionnelle qui est un reflet à un moment donné, d'une situation économique, d'une conséquence de crises, de conflits, de chocs naturels ou de pandémies. Pour ces raisons, il faut anticiper en cas de confinement général. Comment en effet, assurer l'équilibre alimentaire des ménages confinés en ciblant les personnes malades, les personnes âgées, les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans ?

L'accès à l'alimentation est compromis

Dans le but d'endiguer la transmission communautaire du coronavirus, le gouvernement a pris des mesures fortes de prévention, à savoir le confinement partiel, la distanciation sociale et la limitation de la mobilité inter régionale. Ces mesures, bien qu'elles soient pour l'instant les solutions idoines, pourraient engendrer une inaccessibilité soutenue à une alimentation de qualité, nutritive et diversifiée. D'autre part, elle pourrait engendrer des perturbations du marché du travail et du marché alimentaire qui sont occupés majoritairement par des acteurs exerçant dans le secteur agricole et le secteur informel. Ces perturbations auront une forte incidence sur les revenus des acteurs de la chaîne de valeur agricole et sur l'approvisionnement des marchés urbains en céréales, légumes et fruits, de même que l'approvisionnement en poisson dans les zones enclavées du pays.

Comme un effet domino, ces perturbations vont entraîner une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et le choix des produits de consommation devant garantir une diversification alimentaire risque ainsi, d'être marginal.

Pour le moment, les populations n'ont pas à craindre une pénurie de denrées alimentaires comme l'a assuré le ministre du Commerce, cependant ce sont les mesures restrictives (fermeture de certains marchés, réduction de la durée d'ouverture aux populations, limitation de la mobilité des transporteurs...) qui la font craindre, car limitant l'accès des populations en denrées alimentaires.

Cette situation ne fera qu'exacerber le double fardeau de la malnutrition, en ce sens que, les aliments hyper transformés, vont davantage, se substituer aux produits en provenance des chaînes de valeurs courtes, comme celles de l'agriculture familiale ; agriculture qui occupe surtout les femmes avec leurs multiples fonctions et responsabilités sur la production et la transformation des produits agricoles, la reproduction, les soins aux enfants, aux

adultes et personnes âgées, la gestion de la famille entre autres charges.

Dans une situation de pauvreté, même dans le contexte de la crise liée à l'infection au COVID 19, il sera difficile d'opérer des changements notables des comportements et des pratiques en matière d'alimentation. Celle-ci ne se limitant pas à une ingestion de nourriture, elle a des implications fortes au plan anthropo-sociologique, économique et juridique.

Il est important dès lors de prendre en compte les déterminants socio-culturels des habitudes alimentaires des Sénégalais dans les stratégies d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une bonne alimentation est un processus complexe, car il faut produire les aliments, les stocker, les transformer, les préparer et les consommer dans des conditions d'hygiène correctes et de contrôle qualité. Ce processus requiert des politiques (alimentaires, sanitaires, et environnementales, éducatives, sociales...) adossées sur un cadre légal et mises en œuvre de manière effective.

La question de la sécurité sanitaire et de la salubrité des « aliments de la rue » dans ce nouveau contexte de santé publique.

Au Sénégal, l'alimentation de rue (street food) est devenue un segment fondamental de l'écosystème alimentaire. Dans le passé, cette forme d'alimentation se limitait aux goûters que vendaient les mères-fataya et les kiosques à pain -qui vendaient du pain-thon ou pain-chocolat...). Après les programmes d'ajustements structurels et la dévaluation du franc CFA, beaucoup de ménages ont basculé dans la précarité et le bol de la pauvreté s'est étendu dans les quartiers urbains et périurbains. Cette pauvreté induite, entre autres facteurs, a joué un rôle important dans l'expansion de l'alimentation de rue.

A présent, des points de vente à base communautaire sont installés dans beaucoup d'endroits et constituent la principale offre alimentaire pour beaucoup de ménages et souvent, pour les trois repas de la journée.

Cette source d'alimentation, figure parmi les causes des maladies chroniques liées à l'alimentation, comme l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires, (« feebar yu bees yi »), à cause des aliments trop sucrés, trop salés et très gras. L'enquête STEPS réalisée par l'ANSD en 2015 a en effet révélé une progression de ces maladies non transmissibles. L'obésité touche 4,1 % des hommes, contre 13,5 % de

femmes ; 2,1 % de la population est diabétique et 24 % des personnes sont hypertendues.

Or, il est reconnu que les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles, ont plus de risque de développer des formes graves de l'infection au COVID-19, que ceux n'en souffrant pas. De même, les difficultés financières, la réduction de l'activité physique et la modification des modes d'achat¹, favorisent le recours aux produits ayant une durée de conservation plus longue avec un apport nutritionnel souvent pauvre.

Ainsi, les mesures préventives pour ralentir la flambée du COVID 19, risquent d'appauvrir davantage le régime alimentaire des ménages vulnérables (les ménages dirigés par les femmes à revenus limités ou sans revenus et les individus seuls) qui dépendent de plus en plus du secteur informel de l'alimentation. Le secteur informel de l'alimentation, prend en compte toutes ces populations qui n'ont que le marché traditionnel pour manger : la boutique de quartier, les Tangana, kiosques et tables qui vendent le petit-déjeuner (café, lait en poudre), pain avec différents accompagnements et sauces locales (ndambe), les vendeurs de café Touba, de poussettes Nescafé, la dibiterie du coin, le fast-food local...

Nous avons observé dans des rues de Dakar centre, si les gens continuaient à acheter de la nourriture dans les points de vente susmentionnés dans ce contexte du Covid-19. Nous avons hélas constaté que malgré les consignes de distanciation sociale, ces endroits sont encore fréquentés notamment durant la matinée, moins en soirée en raison du couvre-feu. En fait, c'est une question de survie pour beaucoup de consommateurs et moins de palatabilité. L'alimentation de la rue est une alimentation toujours « risquée » du fait de la sécurité sanitaire quasi inexistante, mais acceptée.

Repenser notre système alimentaire autour de la sécurité, de la durabilité et de la souveraineté

Ainsi dans cette période critique de pandémie du COVID 19, il est impérieux de renforcer l'éducation nutritionnelle, promouvoir la diversification alimentaire qui contribue au renforcement du système alimentaire. Il faut repenser aussi la réglementation de la publicité des aliments néfastes à la santé (dont les additifs), sources de maladies métaboliques (diabète, hypertension, obésité...) accentuées davantage par la sédentarité.

Durant les premières heures de la pandémie, des rumeurs d'augmentation des prix de certaines denrées alimentaires ont circulé. Les décideurs

doivent assurer et promouvoir la fluidité du commerce alimentaire en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, mais aussi soutenir les systèmes alimentaires locaux, en les reliant notamment aux grandes chaînes d'approvisionnement alimentaire. Il est aussi impératif de veiller à la sécurité des aliments et à la mise aux bonnes normes des produits locaux vendus dans les marchés ouverts. Contrôler le secteur informel de l'alimentation avec des visites régulières des services d'Hygiène et de Santé Publique.

L'Etat a promis de renforcer et adapter les programmes de protection sociale, compte tenu des fluctuations des prix, des pertes de revenus, il faudra y ajouter les besoins nutritionnels, car la sous nutrition n'inquiète pas souvent, les carences en vitamines et minéraux étant cachées. Il faut renforcer les filets sociaux pour soutenir les ménages vulnérables à travers des mesures politiques (subventions, aides directes, défiscalisation...), visant à renforcer la résilience des populations rurales, des petits producteurs, des acteurs du secteur de l'informel, des femmes, des personnes âgées, entre autres initiatives à mettre en œuvre.

Au besoin, faire une cartographie des zones qui risquent l'insécurité alimentaire et la relier avec la carte de la progression du covid-19 afin d'opérer un bon ciblage des ménages qui ont besoin d'urgence d'une aide alimentaire.

Les mesures doivent se focaliser sur la création d'un environnement favorable, pour une adéquation entre l'offre et la demande alimentaires, qui puisse satisfaire les groupes particulièrement vulnérables, s'inscrivant dans les principes de l'autonomie alimentaire.

En effet, le COVID 19, devrait nous amener, à une réflexion sur un système alimentaire plus durable à repenser notre souveraineté alimentaire, l'optimisation de l'utilisation des produits alimentaires issus de nos écosystèmes. Cette pandémie place l'alimentation au cœur de notre survie, par sa centralité du fait que l'aliment moderne est délocalisé, déconnecté de son enracinement géographique et des contraintes climatiques qui lui étaient traditionnellement associées². Si ce constat est inéluctable, la réflexion pourrait s'articuler sur les enjeux de la mondialisation du commerce des aliments, qui doit être maintenue, mais en même temps, il faut la « dé-mondialiser » et savoir développer l'alimentation locale.

Enfin, pour atténuer les conséquences de la pandémie du COVID 19, l'approche devra être intersectorielle, interdisciplinaire solidaire,

communautaire, national et international. Les efforts doivent amener à opérer un changement de paradigme pour conjurer les effets conjugués du double fardeau de la malnutrition, des changements climatiques induits par les actions anthropiques et des manipulations biologiques.

Dr Ismael Thiam est Médecin nutritionniste, diplômé en marketing et communication UFR 2S, Université Gaston Berger de Saint-Louis & Dr Aminata Niang, socio anthropologue, chercheuse associée à l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR)



DakarActu : Ndingler : Le retour des paysans dans leurs champs est une solution provisoire

Mardi 21 juillet 2020

Dans le contentieux foncier opposant Babacar Ngom aux populations de Ndingler, le ministre de l'Intérieur a fait croire à un compromis. Il a été décidé à titre de « solution provisoire », d'ici la fin de l'hivernage 2020, le retour des paysans dans leurs champs originels pour sauver la campagne agricole.



Il a donc fini par le faire. Plus de 48h après avoir annoncé la « solution provisoire », une mesure destinée à rétablir un climat de paix a été adoptée. Concrètement, dans un communiqué signé par Aly Ngouille Ndiaye et adressé aux médias, le pacte est présenté comme une « solution provisoire » en attendant de trouver mieux.

« Sur instruction du Chef de l'Etat, les habitants du village de Ndingler ont été invités à retourner dans

leurs champs originels pour sauver la campagne agricole », renseigne le communiqué. Les autorités peinent-elles à trouver une solution pérenne?

En attendant, Sedima Group SA a été invité « à arrêter les travaux dans cette partie des terres ». « Les Gouvernements du Sénégal exhorte les responsables de la société Sedima et les populations à poursuivre les discussions pour qu'une solution définitive soit scellée d'ici la fin de l'hivernage 2020 ». Il est clair que l'autorité demande que la résolution définitive soit différée.

Sans nul doute, ces dernières semaines furent l'apogée de la contestation dans le conflit foncier opposant le patron du groupe Sedima aux populations de la zone située à cheval entre les communes de Sindia et de Ndiagianiao, dans le département de Mbour

L'État du Sénégal leur a accordé une restitution provisoire des terres qu'ils réclamaient à Babacar Ngom, qui brandissait un titre foncier sur 225 hectares...

Source : https://www.dakaractu.com/Ndingler-Le-retour-des-paysans-dans-leurs-champs-est-une-solution-provisoire_a191107.html

Sud Quotidien

Sudonline.sn - Omar Sané, directeur de l'agriculture sur les qualités de semences : «Nous sommes à 98% de niveau de satisfaction»

Mercredi 22 juillet 2020

Interrogé sur la qualité des semences, objet de supputations en ces temps qui courent, le directeur de l'agriculture Omar Sané a tenu à magnifier l'énorme travail abattu en amont par l'ensemble des acteurs pour la reconstitution du capital semencier.



Pour s'en convaincre, il dira: «Sur les 500 commissions dont dispose le Sénégal, moins de 5% font l'objet de contestation et de ces 5% relevés, seul

2% posent réellement problème, mais ce pourcentage a été corrigé. Donc, présentement, nous sommes à 98% de niveau de satisfaction». Et comme très souvent, les gens ignorent le cadre réglementaire du secteur des semences, selon lui, il précisera : «c'est un travail de longue haleine, impliquant les services techniques, l'administration (préfets, sous-préfets), les organisations paysannes, la société civile, les services de contrôle... pour suivre correctement le processus». Et de poursuivre : «Tout ceci est accompagné de laboratoires régionaux implantés dans toutes les capitales régionales pour toutes les spéculations dont Dakar comme laboratoire national. C'est ce maillage qui nous permet aujourd'hui de faire des analyses pour pouvoir se prononcer sur la qualité, la quantité et la couverture des intrants».

MIL, MAÏS, SORGHO CERTIFIÉS PAR L'OCDE

Satisfait du niveau d'engagement des parties prenantes ayant conduit le Sénégal à l'obtention d'agrément pour le mil, le maïs et le sorgho par l'Organisation de coopération et de développement économique (Ocdé) et de la norme standard, le directeur de l'agriculture dira: «Aujourd'hui, le Sénégal fait partie des rares pays de l'Afrique à pouvoir bénéficier de la norme Ocdé et de la norme standard qui concerne la qualité de la certification et la qualité d'analyse des laboratoires». Et pour cet acquis, souligne-t-il, « nous entendons le consolider avec les autres variétés pour booster l'agriculture Sénégalaise».

LE PROGRAMME ANNUEL VALIDE A 60 MILLIARDS

De 40 milliards pour la campagne agricole 2018-2019, le budget de l'agriculture est passé à 60 milliards pour la présente campagne, soit 20 milliards de plus, note-t-il par ailleurs. Une rallonge budgétaire prise dernièrement par le président de la République Macky Sall pour faciliter l'accès aux intrants en qualité et en quantité en perspective de la prochaine campagne agricole qui pourrait être fortement impactée par la Covid-19. « Cette rallonge budgétaire de 20 milliards a permis de maintenir le prix fixé l'année dernière, d'augmenter la quantité des engrais, d'augmenter le niveau de subvention des intrants de manière globale à hauteur de 50 à 55% », a conclu le directeur de l'Agriculture.

Source : https://www.sudonline.sn/nous-sommes-a-98-de-niveau-de-satisfaction_a_48772.html



Aps - vallée : la filière riz financée à hauteur de 4, 6 milliards par la LBA

Saint-Louis, 21 juil (APS) - La Banque agricole du Sénégal (LBA) vient d'accorder un financement de 4,6 milliards de francs Cfa aux producteurs de la filière riz de la vallée du fleuve Sénégal, a révélé mardi le chef de son réseau pour la zone nord, Massaer Diop.

Ce financement que la LBA a octroyé lors de son premier comité de crédit, "est dédié" à la campagne d'hivernage 2020-2021, a-t-il précisé. Il a ajouté que cette enveloppe "va certainement évoluer avec le deuxième comité de crédit, qui sera organisé dans les prochains jours".

Il a déclaré que le volume de ce financement montre l'engagement de la LBA à "accompagner l'Etat dans son ambition de nourrir le pays dans cette période de crise sanitaire et économique".

Pour la campagne de contre-saison chaude 2020, dit-il, sur les 894 organisations paysannes qui avaient fait des demandes de crédit, 834 ont bénéficié "d'un financement pour un montant global de 8,9 milliards de francs Cfa pour la filière riz, au niveau de la vallée du fleuve Sénégal".

"Pour l'agriculture, la LBA finance plusieurs spéculations, à savoir la tomate, l'oignon et la pomme de terre", a-t-il précisé.

Il indique toutefois que "la plus grande partie du financement au niveau de la vallée du fleuve est destinée à la filière riz, avec plus de 15 milliards de francs Cfa par an".

Il a signalé qu'en dehors de la production, la Banque accompagne les riziers dans la transformation du paddy en riz blanc.

"Ainsi, pour la commercialisation de la production de contre-saison chaude 2020, un financement de 6 milliards de francs Cfa est prévu, comme l'année dernière lors de la commercialisation de la production de la campagne de contre saison chaude 2019", a-t-il souligné.

Selon lui, la LBA accompagne également les producteurs dans la mécanisation de l'agriculture, par l'acquisition de tracteurs et de moissonneuses batteuses.

A en croire Massaer Diop, la LBA est la seule banque au Sénégal qui finance les petits producteurs en dehors du système financier décentralisé (SFD).

L'institution financière a, en effet, pour mission principale d'accompagner l'Etat dans le développement de l'agriculture, a-t-il rappelé.

Le chef du Réseau de la LBA de la zone nord a toutefois reconnu que le financement de l'agriculture comporte plusieurs risques, malgré les taux de remboursement relativement satisfaisants au niveau de certaines spéculations.

Il a rappelé que la LBA travaille en collaboration avec la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS), mais également avec des partenaires techniques qui interviennent dans la vallée.

Il ajoute par ailleurs que l'institution bancaire accompagne également les jeunes dans leurs projets agricoles, afin de "résorber le chômage de la jeunesse, mais surtout permettre à l'agriculture d'être le moteur de la croissance économique".

"Dans le cadre de leurs activités génératrices de revenus, 40 jeunes ont bénéficié du financement de la banque avec une subvention de Africarice d'un montant de 150 millions de francs CFA", a-t-il dit.

M Diop souligne que la LBA a également cofinancé avec la DER/FJ un projet d'acquisition d'une unité de transformation de riz pour un montant de 148 millions destinée au Réseau des femmes agricultrices du Nord (REFAN), qui regroupe 16.000 membres

La Banque agricole (LBA), dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, a mis en place des mécanismes de financement qui permettent à tous les acteurs économiques de tous les secteurs d'activités, d'avoir accès au crédit "à moindre coût".

BD/ASG/BK

Source :

<http://www.aps.sn/actualites/economie/agriculture/article/vallee-la-filiere-riz-financee-a-hauteur-de-4-6-milliards-par-la-lba>



afrikmonde.com - Covid-19 : Le système agropastoral pour une relance économique

22-7-2020

La pandémie de Covid-19 a causé des répercussions énormes sur le monde avec des pertes humaines et un effondrement des politiques et programmes de développement.

Cette situation aura plus des impacts négatifs à long terme en Afrique Sub-Saharienne et au niveau du monde rural en particulier.



Celui du Sénégal n'en demeure pas épargné. La volte-face du gouvernement sénégalais sur notamment les mesures d'assouplissement de l'état d'urgence en est une preuve oculaire, suite à des vagues de manifestation de la population. Cette situation montre la fragilité de notre système économique et la forte dépendance des sénégalais vis à vis de l'Etat pour la satisfaction des besoins socio-économiques. Après cette pandémie, le milieu rural sénégalais risque de connaître un exode rural, voire une tentation de migration irrégulière jamais atteint dans ce pays.

Avec la forte jeunesse que le Sénégal dispose, il me semble très utile de prôner une politique accentuée sur la formation, l'innovation, l'entreprenariat et la responsabilisation des jeunes pour un essor agro-pastoral conséquent. Cette stratégie permettra au monde rural de s'asseoir sur un maillon économique assez solide avec la réduction de la dépendance à l'Etat. Pour atteindre cette mission noble, une transformation structurelle de système pastoral et agricole doit s'imposer avec des nouvelles approches comme celles-ci : Pour le système pastoral, il faudra :

1_Initier aux pasteurs, une production fourragère comme dans certains pays en Amérique latine et aux Pays-Bas ;

2_Communiquer sur les stratégies d'adaptation face aux changements climatiques et aux crises éventuelles ;

3_Mettre l'accent sur l'élevage moderne et au secteur artisanal plus attrayant ;

4_Renouvellement progressif du bétail âgé avec la vente et réinvestissement dans d'autres secteurs ;

5_Installer des mutuelles ou des banques spécifiques pour les pasteurs. Ainsi, en cas d'urgence ceux-ci

pourront faire un recours au prêt bancaire avec des taux d'intérêt modiques ;

6_Transformer et/ou valoriser des produits issus du bétail, c'est-à-dire le cuir ou autre ;

7_Mettre en place des unités de conservation et de production laitière avec l'approche de la pluie pour éviter le gaspillage ou pourrissement de ce lait qui pourrait être une source de revenus et un véritable vecteur de développement local.

On ne peut pas parler de la fin de la mobilité pastorale ni une sédentarisation, mais une approche plus logique qui inciterait aux pasteurs à mettre en place des transformations authentiques qui leur permettront d'avoir plus de résilience face aux crises et au dérèglement climatique. Et toute catastrophe qui touche les paysans sera directement ressentie par les agriculteurs.

Le système agricole ne reste pas indemne face aux crises. Le Sénégal, avec sa démographie galopante, doit à la sortie de cette crise, miser davantage sur l'agriculture et peut-être même faire d'elle le socle sa croissance économique. La politique de développement durable et de lutter contre la fragilité du tissu alimentaire doit être une priorité pour le Sénégal, surtout au niveau des collectivités territoriales. Et dans ce cas, il faut :

1_Une politique de formation des jeunes sur l'agriculture ;

2_Proner une démarche agro-écologique moderne mais adaptée au milieu concerné ;

3_Développer l'agro-business avec l'utilisation des drones pour une meilleure assurance dans la surveillance et la production ;

4_Sensibiliser certaines zones (Ferlo et Fouta) sur la pratique de l'assolement, la jachère et la rotation des cultures et aux techniques de fertilisation des terres arables ;

5-Une très minutieuse politique de maîtrise de l'eau qui va favoriser l'avènement des cultures des arbres fruitiers. L'exemple de Loumbol, dans le Ferlo pourrait être illustratif avec le champ de banane, mais hélas ! Cette culture fruitière doit être accompagnée par une éducation de la population et y associer les services déconcentrés de l'Etat, notamment les eaux et forêts, car les résultats sont lointains. A cela s'ajoutent les variétés culturales à cycle, car l'hivernage ne dure que 03 mois. L'agriculture intensive bien que nocive, peut procurer de bons

rendements si les paysans parviennent à juguler les connaissances scientifiques et certaines techniques comme la pratique de l'écobuage, l'usage du compost et l'agriculture sur brûlis, le sarclage et le binage etc. Ces pratiques culturelles génèrent une production suffisante avec un surplus commercial.

La maîtrise de l'eau permet également un maraîchage dans des périmètres variés avec des systèmes d'irrigation de goutte-à-goutte, gravitaire. Cette situation enrichit les plats de consommation et permet aux femmes d'avoir des revenus monétaires avec une réduction des dépenses. Le gouvernement doit revoir sa politique dans ce domaine, car le Prodac et d'autres fermes agricoles n'ont pas atteint les résultats escomptés. Une démarche inclusive et participative des couches concernées pourrait être une solution plausible.

Au vu de tout, il me semble pertinent de proposer des solutions innovantes à base de technologies numériques pour accélérer la gestion des savoirs, réfléchir sur l'ingénierie des territoires et la construction de relations de confiance pour activer le changement dans le temps. Cela permettra de connecter les consommateurs et les producteurs, c'est d'ailleurs l'importance du e-commerce. Il faut donner confiance aux agriculteurs et éleveurs, stimuler leurs compétences d'entrepreneur, capables d'anticiper. Il faut penser localement mais avec une vision plus large pour aboutir à une cohérence et un équilibre rural. Cette démarche va assurer la connexion des ressources rurales aux investissements.

Le monde d'aujourd'hui est devenu numérique et de ce fait, le milieu rural doit être initié à la formation des nouvelles technologies, notamment sur la digitalisation, l'économie numérique et une formation qualifiante qui permettra d'avoir accès au bassin d'emplois. Dans cette même dynamique, l'aviculture traditionnelle améliorée est un moyen de lutte contre le chômage et augmente les revenus ruraux. Les aviculteurs peuvent être formés sur la fabrication des aliments volailles faits maison (AVFM) pour ainsi atténuer les achats des aliments.

La biodiversité de certains milieux, notamment celle de Ranérou Ferlo avec le parc de Katané, riche en espèces animales rares, serait un meilleur moyen pour développer l'écotourisme. Il s'y ajoute un appui des femmes sur la transformation et la labélisation des produits locaux et des loupas spécifiques. Toutes ces propositions peuvent entraîner une solide chaîne de valeurs qui aboutirait à une économie de proximité compétitive et une réduction de l'exode rural et l'émigration irrégulière.

L'ancien président de la République, Abdoulaye WADE disait et je cite, « Dis-moi quelle jeunesse tu as, je te dirai quel pays tu auras ». Moi je dis plutôt, « Dis-moi quelle ressource tu as, je dirai quelle économie tu devrais avoir ».

Une contribution de Bocar H Diallo, Géographe chercheur, spécialisé en Gestion et Développement des Espaces Ruraux et en Migration et Développement.

Tels : 77_097_75_87 et 70_761_19_31

Mail : boxdiallo@hotmail.fr

Source : <https://afrikmonde.com/covid-19-le-systeme-agro-pastoral-pour-une-reliance-economique/>



Arachide : Le CNC prône des conditions permettant aux industriels locaux de collecter les graines
Dakar, 23 juillet (APS) - Le Conseil national du crédit (CNC) du Sénégal a préconisé jeudi de mettre en place "les conditions requises pour favoriser la collecte par les industriels locaux de quantités significatives de graines comparativement aux exportateurs".



Le CNC tenait sa vingt-huitième réunion, par vidéoconférence, sous la présidence de Moussa Touré, Directeur de la monnaie et du crédit (DMC), représentant le ministre des Finances et du Budget, président statutaire du Conseil, informe un communiqué reçu à l'APS.

A l'occasion de cette rencontre, souligne le texte, le Conseil a "pris connaissance du bilan définitif du financement des campagnes de commercialisation agricole 2019/2020 et de la situation du financement des campagnes de production 2020 présentés par le Directeur général de La Banque agricole (LBA).

Le communiqué indique qu'il "s'est félicité des résultats globalement satisfaisants du financement de la commercialisation des filières autres que l'arachide".

Il a fait part, à propos, de "la nécessité de tirer les enseignements idoines pour la prochaine campagne de commercialisation arachidière, notamment les conditions requises pour favoriser la collecte par les industriels locaux de quantités significatives de graines comparativement aux exportateurs".

Pour le financement des campagnes de production de l'hivernage 2020, "le Conseil a relevé l'urgence liée à une meilleure maîtrise de l'efficacité des appuis financiers de l'Etat aux producteurs, en particulier au travers d'une structuration des coopératives de producteurs et du renforcement des moyens financiers de La Banque Agricole".

A propos de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur la situation des institutions financières établies au Sénégal, arrêtée à fin mai 2020, le CNC "s'est félicité des mesures mises en oeuvre avec célérité par la BCEAO et l'Etat, en vue d'assurer la stabilité financière et la poursuite ordonnée de l'intermédiation financière ainsi que du financement des besoins de trésorerie du secteur productif".

"Au niveau du secteur bancaire, relève le communiqué, le Conseil a noté une progression des emplois (+5,5%) expliquée en partie par la souscription de titres publics émis notamment dans le cadre de la lutte contre la pandémie."

Une bonne dynamique dans l'accompagnement du privé

Pour ce qui est des crédits nets, en quasi-stabilité comparativement à fin décembre 2019, le Conseil a relevé la bonne dynamique dans l'accompagnement du secteur privé. Cela s'est "traduite par le niveau des mises en place de crédits d'exploitation et l'encours de crédits ayant fait l'objet de reports d'échéances (environ 300 milliards ; 6,0% du total des crédits) aussi bien en faveur des entreprises (955 entreprises) que des particuliers (6.053 particuliers)", souligne le CNC.

Au niveau du secteur de la microfinance, le Conseil s'est félicité de l'accompagnement apporté à la clientèle en termes de reports d'échéances octroyés (encours de 38 milliards, soit environ 10% du total des crédits).

"Il a pris bonne note des préoccupations soulevées par les professionnels, notamment le ralentissement de l'activité et l'impact attendu de la pandémie sur la rentabilité et leur exploitation. Il a exhorté l'ensemble des parties prenantes à examiner avec attention cette situation, au regard de la nature particulière de la clientèle de ce secteur."

Source : <http://www.aps.sn/actualites/economie/article/arachide-le-cnc-prone-des-conditions-permettant-aux-industriels-locaux-de-collecter-les-graines>

MIGRATIONS



lequotidien.sn - Contribution : Quelle gouvernance des migrations au Sénégal ?

13 juillet 2020

Le Sénégal n'échappe pas à cette donnée des relations internationales qui érige la mobilité en une composante essentielle que ni les politiques limitatives ni la montée des radicalismes de toutes sortes, encore moins les volontés des pays d'origine de retenir leurs populations n'arrivent endiguer.

Si la Covid-19 a fait annuler des milliers de vol, clouant au sol la flotte mondiale, le back door (la porte dérobée) libyen et, dans une moindre mesure, marocain via respectivement le Niger et la Mauritanie reste pour beaucoup l'unique option. Le pays figure dans le top 5 des pourvoyeurs de migrants irréguliers subsahariens vers la façade septentrionale du bassin méditerranéen.

Malgré une mise à l'écart de l'actualité médiatique due au rouleau compresseur mis en branle par la pandémie, la migration irrégulière est une réalité dans de nombreuses contrées du Sénégal : de Sintiou Diara à Toundou Tiekore, en passant par Badiandiang Diola, Bakoum, Binako, Bouno, Diogué, Dioudoubou, Djibanar, Mangaroungou, Némataba, Niaguis, Pakour, Saraya et j'en passe, le Sénégal des profondeurs et des périphéries expérimente, de façon récurrente et parfois douloureuse, la tragédie des côtes libyennes. Une tragédie qui a de quoi tenir de Sisyphe. Entre l'enfer de la survie dans une Libye déchirée par la guerre et l'angoisse de la traversée de la Méditerranée, les pauvres migrants semblent tomber de charybde en Scylla.

Rappelons-le, si pendant longtemps les régions halpulaareen et soninké de la vallée du fleuve Sénégal, quelques foyers en Casamance, quasi exclusivement chez les Diahanké et les Manjack, étaient réputés pour leur appétence à la mobilité, la migration internationale était jusqu'à une date récente un phénomène limité dans l'espace. L'œuvre et les tribulations du temps en ont, non seulement, démocratisé la pratique, mais aussi redéfini les

paradigmes en termes de mobilité et de modèle de réussite : la figure du migrant étant, entre-temps, devenue l'archétype de l'ascension sociale.

L'émigration, au-delà des retombées financières qu'elle génère au sein des communautés de départ, induit aussi des implications morale, psychologique, sociale et économique dans les pays de départ. C'est ainsi que l'imaginaire d'une Europe, synonyme d'un succès acquis d'avance, prédomine toujours.

La démocratisation du fait migratoire, pour autant, n'est pas sans conséquences fâcheuses en Afrique de l'Ouest en général et au Sénégal, en particulier. Le pays continue de payer un lourd tribut, en vies humaines, enfouies dans le sable du Sahara si elles ne sont englouties dans les eaux de la Méditerranée. Les images traumatisantes de corps dépouillés de leurs âmes et échoués sur les plages tunisiennes ou libyennes ont fini de faire le tour du monde et montrer l'extrême laideur de la migration irrégulière.

Les statistiques migratoires sont loin d'être les plus exhaustives et fiables – à la vérité elles sont à bien des égards problématiques et controversées – mais elles ont, au moins, le mérite d'exister. Elles nous apprennent qu'entre 2014 et 2020, 20 mille 014 migrants ont perdu la vie en Méditerranée. Parmi eux, 211 sont morts entre janvier et mars 2020.



En dépit de ce bilan macabre, fruit d'un désespoir des populations les plus jeunes d'un pays dont l'âge moyen est de 19 ans, la gouvernance des migrations est loin d'être performante et surtout lisible. Si le nombre d'acteurs présents dans la gestion des flux migratoires est imposant, leur prestation est loin de convaincre. Depuis des années, des initiatives éparses sont mises en avant avec comme prétention de s'attaquer aux « causes profondes » des nombreux départs, sans résultats probants au final. Aujourd'hui encore, on assisterait à une reprise de la même formule, ignorant jusqu'à la sociologie des territoires bénéficiaires des réponses. Est-ce à dire que le Sénégal manquerait de ressources humaines de qualité ? La réponse est sans équivoque : non ! Le pays est pourvu de spécialistes en migration quelle qu'en soit, par ailleurs, la perspective envisagée : économique, géographique, géopolitique, socio-anthropologique, juridique, etc. Mieux, le Sénégal a abrité au cours de ces 5 dernières années des rencontres internationales, régionales ou nationales d'envergure sur les migrations qu'il serait fastidieux de rappeler tant elles sont légion. Nous

citerons à titre d'exemple : la conférence internationale sur les migrations et les consultations nationales et régionales sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en prélude aux conférences intergouvernementales de Puerta Vallarta au Mexique et de Marrakech.

Ayant regroupé des milliers de spécialistes, nationaux comme étrangers, ces rencontres furent de véritables occasions de collecter des informations utiles et de partager des cas de bonnes pratiques. A quoi ce beau plateau a pu servir le pays ou plutôt comment celui-ci s'en est servi ? Une chose est certaine : le Sénégal n'a pas tiré le meilleur avantage de tout son vivier pour une gouvernance optimale de ce secteur transversal et hautement stratégique. C'est le moins que l'on puisse affirmer.

Si en 2002, avec le Président Abdoulaye Wade, pour optimiser la gestion de la diaspora sénégalaise un département ministériel a été créé, le ministère des Sénégalais de l'extérieur en l'occurrence, qui n'avait cependant pas vocation à administrer la migration

dans son entièreté, mais une portion, la diaspora, le régime Sall n'est pas en reste. Macky Sall, en déclarant la diaspora 15ème région du Sénégal, confirme la dynamique enclenchée par son prédécesseur. Sa volonté politique s'est ainsi traduite par l'élection des

députés des Sénégalais de l'extérieur à l'Assemblée nationale, lors de la 13ème Législature. Mieux, en élaborant une Politique nationale de migration (Pnms) dont l'objectif n'est autre que de prendre en charge, de manière cohérente et durable, l'ensemble des préoccupations liées à la migration afin qu'elle puisse contribuer de manière décisive à son développement économique et social, le Sénégal réaffirme sa volonté de capitaliser sur sa forte expertise et ses précédents en la matière. L'élaboration du document stratégique a mobilisé une variété d'acteurs issus des institutions publiques nationales et internationales, des organisations de la société civile, du monde académique, du secteur privé, etc.

Ces tentatives d'innovation stratégique, opérationnelle voire tactique du gouvernement du Sénégal montrent à suffisance tout l'intérêt que porte le pays aux migrations. Mais voilà, rien de tout cela n'est à même de garantir une gouvernance structurellement convaincante. La politique nationale, censée en constituer la boussole, validée par les techniques en mars 2018, tarde à être mise en œuvre faute d'une appropriation par les politiques.

Des pistes d'une restructuration des migrations, où se chevauchent deux dimensions : une logique du dehors et du dedans, bi et multilatérale, existent. S'il est évident qu'il faut arrimer la migration à la territorialisation des politiques publiques et procéder à une rupture paradigmatique qui pourrait bien prendre les contours d'une superstructure ministérielle regroupant les compétences stratégiques et opérationnelles, il importe d'aller encore plus loin.

Agir en faveur d'une migration légale

Analysant les dynamiques migratoires dans le Sud du Sénégal, Doudou Guèye de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et Priya Deshingkar de l'Université britannique de Sussex concluent : «La création de nouvelles voies de migration légale permettrait d'éviter certaines des souffrances extrêmes auxquelles sont confrontés les migrants et de réduire le recours à des passeurs.» On a beau théoriser les vertus du local, la migration reste un phénomène immuable. L'homme et, qui plus est, l'homo senegalensis est, devant l'éternel, un animal nomade. Son désir d'exil, pour des raisons économiques ou autre, est plus fort que toutes les monstruosité, réelles ou fantasmées que le parcours migratoire renferme. La régulation des flux migratoires en Afrique est aussi subordonnée à la politique des Etats d'accueil européens principalement, où malheureusement le populisme, sur fond d'ignorance et de haine gratuite, ont damé le pion à l'apport du migrant au quotidien dans la construction du pays. Il est impératif pour le Sénégal de négocier auprès de ces Etats d'accueil des opportunités de migration légale. L'Afrique subsaharienne reste aujourd'hui la région du monde qui migre le moins. Mais elle demeure paradoxalement celle qui fait face le plus au déni de mobilité. Même ceux qui remplissent les critères de retour quasi certain dans leur pays d'origine sont privés de visa d'entrée, sans raison. Pour un Subsaharien, le refus est souvent le principe, et l'obtention du visa d'entrée en Europe de l'Ouest l'exception. De quoi ce traitement est-il le nom ? Le sentiment d'invasion des Subsahariens en Europe occidentale relève-t-il de la perception ou tient-il d'autres considérations moins amicales ? Quoi qu'il en soit, les pays africains doivent arracher plus d'égards pour leurs ressortissants et pour ce faire, jouer sur la carte de la diversification des acteurs dans la cession de leurs ressources naturelles, par exemple. Avec les perspectives qu'offrent les partenaires alternatifs : asiatiques, proche et moyenne-orientaux voire d'Amérique latine, ces ressources doivent, en ce 21ème siècle plus que

jamais, être plus stratégiques et instrumentales dans les négociations avec les partenaires. La réalpolitik commanderait, en tout cas, de faire prévaloir l'intérêt de nos populations résidentes comme expatriées dans la balance des négociations des matières premières avec les principaux pays d'accueil. Les ressources naturelles constituent un moyen de pression auquel le Sénégal devrait songer davantage, en perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz. Cela n'exclut, bien entendu, pas l'indispensable transition d'une économie de rente vers une transformation en produits finis ou semi-finis. Pour être plus clair, il faut aussi faire des ressources (naturelles) dont nous disposons des leviers de notre politique étrangère et de protection des populations.

Financer la recherche

La recherche reste un parent pauvre dans les politiques migratoires au Sénégal. Un intérêt croissant est néanmoins consacré à la production de données et de savoirs. Des think tanks, comme la très réputée Initiative prospective agricole et rurale (Ipar), contribuent de manière brillante à l'animation scientifique de la thématique migration, à travers des projets au Sénégal et même au-delà. La floraison des observatoires des migrations confirme une tendance lourde : l'implication accrue des chercheurs en appoint à la gouvernance de la migration. Dans une région du monde (Afrique) qui compte seulement 1% des chercheurs recensés dans le monde, c'est plutôt encourageant.

A rebours du travail de l'Ipar et des centres de recherche universitaires comme le Laboratoire d'études et de recherches sur le genre, l'environnement, les religions et les migrations (Germ) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, les observatoires, dont certains sont des programmes de centres de recherche, ont toutefois, quant à eux, de quoi faire sourire. En effet, quand on sait toutes les ressources (financières, techniques et humaines) qu'une telle entreprise requiert et qui font cruellement défaut à ces observatoires indépendants, l'on ne peut qu'être sceptique quant à l'atteinte de leurs objectifs à court, moyen et long terme. Et si en fin de compte ces observatoires n'avaient, au mieux, qu'une fonction symbolique, au pire une valeur cosmétique ?

Garantir la coordination des acteurs

En d'autres termes, une solution durable aux défis des migrations au Sénégal exige non seulement une bonne compréhension de ses causes et conséquences, mais surtout une identification des leviers susceptibles d'en assurer une gouvernance

stable durable, dans le cadre d'une approche systémique, proactive et prospective. Avec les perspectives d'exploitation des hydrocarbures au Sénégal et d'autres ressources naturelles stratégiques, l'immigration s'affirmera davantage au Sénégal, dans les années à venir. Le pays s'y prépare-t-il ? La hausse des refus de séjour sur le territoire sénégalais depuis 2013 en constitue-t-il un signe avant-coureur ? Rien n'est moins sûr !

Le préalable à l'animation d'un tel plateau d'experts reste, d'une part, la mise en réseau effective des acteurs et le rééquilibrage des relations entre les services de l'Etat, les chercheurs et la société civile, d'autre part. L'Etat du Sénégal et ses Partenaires techniques et financiers (Ptf) devraient sortir de leur tour d'ivoire et consulter, écouter et financer les plus pertinents des nombreux projets et programmes structurants qui moisissent dans les tiroirs des centres de recherche et des observatoires, dans la plus grande transparence et selon les critères d'objectivité et d'équité.

Au final, il sonne comme une évidence d'adopter une démarche systémique dans la gouvernance de la migration au Sénégal. Il apparaît, tout aussi, comme un truisme de rappeler combien il est utile d'aller au-delà du multilatéralisme classique, construit autour du système des Nations unies et de l'aide publique au développement pour stimuler la coopération Sud-Sud et triangulaire, car le gros du contingent sénégalais à l'étranger réside en Afrique et la majorité des migrants, en transit ou établis au Sénégal, sont des Subsahariens. Il y va du caractère multidimensionnel du fait migratoire qui n'est pas qu'une question de techniciens, de politiques ou de chercheurs.

L'idéal serait de mettre l'accent sur une approche multisectorielle et multi-acteurs. Cela aura, s'il est bien appliqué, pour conséquences de favoriser la démarche programmatique au détriment de la logique des projets sans articulation et surtout d'éviter le traquenard du cloisonnement sectoriel. Ces programmes se développeraient autour des grandes thématiques multisectorielles telles que : la sécurité humaine y compris la protection sociale et les droits humains, l'emploi, le genre, la santé et l'environnement, etc.

Gageons que les décideurs publics en prennent toute la mesure, en s'engageant à faire bouger les lignes, car la valeur de toute politique migratoire, quelles qu'en soient la pertinence et la portée, est largement fonction de l'usage qui en est fait.

Bandiougou KONATE

Laboratoire institutions, gouvernance démocratique et politiques publiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar
viyekonate@gmail.com

Source : <https://www.lequotidien.sn/quelle-gouvernance-des-migrations-au-senegal/>



dakaractu.com - Migration : Plus de 200 milliards de FCFA investis au Sénégal dans la période 2005/2019 pour des résultats mitigés

14 juillet 2020

L'ONG Allemande « Heinrich Boll Stiftung » a publié aujourd'hui un rapport sur les projets et programmes au Sénégal dans le domaine de la migration. Et le constat est sans appel plus de 200 milliards de francs CFA (environ 305 millions d'euros) ont été investis dans le domaine de la migration entre 2005 et 2019 au Sénégal. Ceci principalement autour de trois axes la surveillance des frontières, favoriser les retours, et améliorer la situation socio-économique dans les zones de départ.



Mais si l'on se fie aux conclusions du rapport, et en l'absence de leadership institutionnel en matière de gouvernance des migrations, les projets et programmes mis en œuvre sur cette période semblent avant tout répondre à l'agenda politique de l'Union européenne et de ses pays membres de lutte contre la migration irrégulière.

« Ils ne proposent pas de solutions pérennes et adaptées aux enjeux de développement du Sénégal, ce qui engendre de nombreuses frustrations, y compris chez les jeunes sénégalais candidat.e.s à l'émigration », peut-on lire dans le document.

Les recommandations selon la fondation aux autorités sénégalaises est de mettre en place des politiques et programmes orientées vers l'identification de réponses pérennes et articulés aux défis et enjeux migratoires propres au Sénégal et non pensés par rapport à l'agenda de ses partenaires techniques et financiers ; procéder à une révision en profondeur de la politique nationale de migration du Sénégal avant sa validation politique, notamment afin de mettre en valeur les opportunités liées à la mobilité internationale de la population sénégalaise; « enchâsser » les politiques et programmes migratoires dans les référentiels politiques et institutionnels en matière de politique publique, en l'occurrence le Plan Sénégal Émergent.

Celui-ci indique le document toujours, doit d'ailleurs accorder à la migration tout l'intérêt que sa contribution au développement économique et social justifie, plutôt que d'y faire l'objet d'une prise en compte superficielle comme le cas dans l'actuelle version de ce plan ; créer un ministère chargé des questions migratoires ayant pour mandat d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de migration et la coordination des interventions relatives à la migration ; renforcer la gestion locale des migrations en impliquant les collectivités territoriales, les représentants des diasporas, les organisations de la société civile et le secteur privé des territoires d'origine et de destination ; s'assurer que les politiques, projets et programmes migratoires prennent systématiquement en compte la question du genre ; veiller à une meilleure connaissance des dynamiques migratoires afin de développer des politiques, projets et programmes inclusifs, durables et articulés aux problèmes et réalités des migrant.e.s et, des candidat.e.s à l'émigration, des migrants de retour et des immigrés au Sénégal. Cela passe par l'amélioration notable du système de collecte de données sur les migrations, notamment vers l'Union européenne et ses pays membres, mais également à l'intérieur de la CEDEAO. Cela passe également par le renforcement des capacités d'actions des structures d'enseignement et de recherche se spécialisant sur les migrations (laboratoires et centres de recherche, universités, ONG, Think thank, etc.).

Source : https://www.dakaractu.com/Migration-Plus-de-200-milliards-de-FCFA-investis-au-Senegal-dans-la-periode-2005-2019-pour-des-resultats-mitiges_a190843.html



leral.net - Plus de 200 milliards FCfa injectés pour contrer l'émigration clandestine: « Tout ça, pour ça !... », semble dire un rapport de la fondation Heinrich Böll

Vendredi 17 Juillet 2020

Soutenu par de nombreux États de l'Union Européenne (France, Italie et Espagne), le Sénégal a acquis plusieurs projets et programmes de lutte contre la migration clandestine.

Dans le but d'arrêter le fléau de la migration clandestine par le renforcement du contrôle des frontières ou l'amélioration des conditions socio-économiques dans les zones de départ, plus de 200 milliards FCFA (environ 305 millions d'euros) ont été investis au Sénégal sur la période 2005-2019.

Toutefois, le rapport de la Fondation Heinrich Böll, rendu public hier, juge mitigés les résultats de ces investissements.



D'après le rapport, cette situation s'explique par un éparpillement des responsabilités institutionnelles dans la gouvernance des migrations. Il ressort du document qu'il n'existe aucune structure au Sénégal, ayant pour mandat d'aborder le fait migratoire dans sa transversalité (émigration, migration interne et immigration).

De plus, souligne la Fondation allemande, la gouvernance migratoire implique une pluralité de structures ministérielles et d'agences gouvernementales en fonction des secteurs concernés, dont le contrôle des frontières, la politique intérieure et étrangère, la coopération

bilatérale, multilatérale, et décentralisée, l'aide au développement et l'engagement de la diaspora.

D'autant que, révèle le document, si le ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'étranger, à travers notamment la Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'étranger, tente d'assumer un leadership institutionnel sur les questions liées à l'émigration, beaucoup de projets et programmes relatifs aux migrations irrégulières, sont mis en œuvre par d'autres ministères et agences.

Par ailleurs, la Fondation Heinrich Böll soutient dans son rapport, que la pluralité des partenaires techniques et financiers du Sénégal sur ces questions, participe à la dispersion des efforts et freine l'émergence d'une politique nationale.

« Parce que les bailleurs démultiplient les initiatives sur la migration et les sollicitations auprès des différents ministères pour y «loger» leurs programmes. Et en retour, les pouvoirs publics sénégalais adoptent une posture consistant souvent à «monnayer» leurs engagements, afin de recevoir des financements toujours plus importants ».

Source : https://www.leral.net/Plus-de-200-milliards-FCfa-injectes-pour-contrer-l-emigration-clandestine-Tout-ca-pour-ca---semble-dire-un-rapport-de_a278078.html



lactuacho.com-Immigration : les États membres de la CEDEAO se sont concertés pour favoriser une plus grande coopération

24 juillet 2020

La réunion annuelle des chargés de l'immigration des États membres de la CEDEAO s'est tenue virtuellement le 22 juillet 2020 pour échanger des informations vitales, des expériences, des bonnes pratiques tout en adoptant une position commune sur la libre circulation contemporaine et les questions de migration.

Axée sur le thème: « Approfondir l'intégration régionale: renforcer les systèmes de sécurité et de gestion des frontières et adapter le régime de libre circulation à la pandémie de coronavirus », elle vise à favoriser la collaboration régionale pour assurer une gestion efficace et efficiente des migrations et des frontières, la pleine mise en œuvre du libre mouvement de la CEDEAO Protocoles ainsi que mobilité intra-régionale, entre autres.

Déclarant la réunion ouverte, M. Tei Konzi, Commissaire chargé du commerce, des douanes et de la libre circulation de la Commission de la CEDEAO, a souligné qu'en plus des défis du développement socio-économique, la région de la CEDEAO est désormais confrontée à de nouveaux défis en matière de sécurité et de santé.



Le commissaire Konzi a souligné que la région est confrontée à une crise multidimensionnelle qui appelle une action collective, « Cette situation nous oblige plus que jamais à renforcer la coopération et la solidarité dans le cadre de notre organisation commune pour assurer la sécurité et la mobilité des citoyens afin d'accélérer le processus d'intégration et de développement », a-t-il déclaré.

Il a aussi exhorté les délégués à échanger les expériences nécessaires en vue d'améliorer la compréhension des stratégies communes sur la mise en œuvre du protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes ainsi que du protocole additionnel sur le droit de séjour et d'établissement basé sur les textes communautaires.

Les chargés de l'immigration sont également alertes et travaillent à la réalisation des objectifs définis qui incluent la création au Nigéria de l'académie régionale de formation sur les migrations, le développement d'une politique régionale sur les migrations et une stratégie pour la mise en œuvre du visa régional (ECOVisa)

Dans un message présenté au nom de l'Union européenne (UE), Mme Eleni Zerzelidou, a déclaré que la réunion était une bonne occasion de mieux comprendre comment surmonter les défis identifiés. Elle a réitéré le soutien de l'UE à la CEDEAO dans la réalisation de ses objectifs de libre circulation.

La directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Mme Sophie Nonnenmacher, a remercié l'UE et la CEDEAO pour leur soutien au Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA).

La réunion qui a été coprésidée par le chef du service de l'immigration du Ghana, le Dr Kwame Asuah Takyi, a également comporté des présentations et des notes sur les résultats des réunions précédentes et des documents clés sur la migration, les actes complémentaires et les décisions relatives au Protocole relatif à la liberté de personnes, Droit de résidence et d'établissement ainsi que des rapports d'étape sur la création de l'Académie de formation à l'immigration de la CEDEAO et la mise en œuvre de l'ECOVISA, entre autres.

Source : <https://www.lactuacho.com/immigration-les-etats-membres-de-la-cedeao-se-sont-concertes-pour-favoriser-une-plus-grande-cooperation/>

FONCIER



RFI- Le casse-tête de la question foncière au Sénégal: le litige de Ndingler (Audio)



Le débat récurrent sur la question foncière est relancé avec un litige dans le département de Mbour (à une centaine de kilomètres au sud de Dakar). Les paysans du village de Ndingler dénoncent « l'accaparement » de leurs terres par le groupe agro-alimentaire Sedima.

L'entreprise sénégalaise, spécialisée dans l'élevage de volailles, a acquis l'an dernier un titre foncier sur 225 hectares dans la zone pour développer un projet d'agro-business. Mais les paysans de Ndingler protestent, au nom du droit coutumier. Le patron du groupe Sedima, Babacar Ngom, s'est défendu hier jeudi 9 juillet.

Source : <https://www.rfi.fr/fr/podcasts/20200710-le-casse-tete-la-question-fonciere-senegal-le-litige-ndingler>



aps.sn - les litiges fonciers et le bilan du covid-19 en exergue

Dakar, 13 juillet (APS) - Les litiges fonciers et la propagation de la maladie à coronavirus sont les sujets les plus commentés par les quotidiens reçus lundi à l'APS.

Le Quotidien revient sur les nombreux litiges liés à la terre, au cours des dernières années. "De Mbane à Dodel en passant par Fanaye, les mouvements insurrectionnels et de résistance paysans constituent les remparts pour conserver un patrimoine foncier qui aiguise l'appétit des multinationales et des hommes d'affaires, à l'image du litige qui oppose Babacar Ngom aux populations de Ndingler", écrit le journal.

Dans un dossier consacré à la gestion étatique des terres, le quotidien EnQuête souligne qu'"à l'image des relations entre l'État et les grandes familles confrériques, la réglementation définitive sur les questions foncières est une patate chaude que les différents régimes (...) se sont refilée", pour éviter "la moindre difficulté pouvant menacer leur pouvoir".

"Soixante ans que le Sénégal se dit souverain (...). Mais autant d'années n'ont pas permis de trouver un consensus sur les questions liées à la propriété et à la mise en valeur des terres non immatriculées", constate le journal.

Le quotidien Kritik évoque le litige foncier opposant l'homme d'affaires Babacar Ngom à des populations du département de Mbour (ouest). Le journal signale que les habitants de Djilakh ont organisé dimanche une marche pour "protester" contre l'affectation de leurs terres au président-directeur général du groupe Sedima.

Le journal annonce qu'ils prévoient de tenir "une marche de sensibilisation et de riposte", le 17 juillet prochain, à Dakar.

La presse quotidienne se préoccupe aussi de la hausse du nombre de cas de coronavirus au Sénégal. "Le cap des 8.000 cas dépassé", écrit Libération, ajoutant qu'"avec 253 malades" durant le week-end, le pays "totalise 8.135 cas dont 5.446 guéris et 2.540 sous traitement".

Libération annonce "trois nouveaux décès", sur un total de 148 depuis l'apparition de la maladie au Sénégal, le 2 mars.

Le quotidien L'As fait remarquer que la courbe des contaminations "est toujours ascendante, avec plus de 2.500 personnes encore sous traitement". Il fait état d'une saturation des établissements de santé chargés de soigner les malades.

"Les hôpitaux sont débordés ! Le nombre de lits, aussi bien en réanimation qu'en hospitalisation, est très insuffisant", déplore-t-il.

Cette situation a poussé le ministère de la Santé et de l'Action sociale à traiter des patients à domicile, rappelle L'As, qui constate également que "le Sénégal franchit la barre des 8.000 cas positifs sans s'inquiéter".

Le Soleil est préoccupé par l'"inquiétante augmentation des cas communautaires". Selon le journal, 65 des 253 cas recensés au cours du week-end sont causés par la transmission communautaire. Avec un record de 41 "cas communautaires" pour le bilan présenté samedi par le ministère de la Santé et de l'Action sociale.

L'Observateur, lui, présente "le nouveau 'Coronaplan' du Sénégal", en vertu duquel les autorités ont réservé les hospitalisations aux malades âgés de plus de 60 ans. Sur la base de ce "plan", il y aura désormais moins de tests par jour qu'auparavant.

Sud Quotidien constate que "la pandémie de Covid-19 a fortement impacté la programmation budgétaire initiale 2020 en termes de mobilisation des ressources et d'exécution des charges".

Vox Populi annonce une hausse variant entre 50 et 100 francs CFA sur les prix des tickets de transport à bord des minibus. Mais le journal affirme, sur la base d'un communiqué du ministre des Transports terrestres, qu'"aucune augmentation des tarifs de transport n'a été discutée encore moins arrêtée avec les opérateurs".

Le Soleil consacre un dossier au paradoxe entre la surliquidité des banques et la faiblesse du financement de l'économie au Sénégal et dans les

autres pays de l'UEMOA. "Les raisons d'un paradoxe", écrit-il.

Source : <http://www.aps.sn/revue-de-presse/article/les-litiges-fonciers-et-le-bilan-du-coronavirus-en-exergue>



enqueteplus.com - Mamadou MBALLO, juriste-foncier : "S'il y a une volonté politique de régler le problème foncier, elle est à relativiser"

Chargé de programme Gouvernance foncière à l'Institut panafricain pour la citoyenneté, les consommateurs et le développement (Cicodev Africa), Mamadou Mballo dissèque les nombreux manquements à l'origine des litiges fonciers au Sénégal. Pour le doctorant en droit public à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, si l'on veut réduire les conflits fonciers, il faut réinventer la gouvernance foncière à l'échelle locale.

Il y a beaucoup de conflits fonciers, actuellement au Sénégal. Qu'est-ce qui explique cela ?

La recrudescence des conflits fonciers au Sénégal ne laisse personne indifférent. Ces derniers temps, pas un jour ne passe sans que les médias n'en fassent écho. Une telle situation préoccupe les acteurs paysans, perturbe la paix sociale et interroge le juriste quant aux causes profondes d'un tel phénomène. Trois raisons fondamentales sont susceptibles d'expliquer la récurrence des conflits fonciers dans les différentes parties du pays.

D'abord, il y a les insuffisances législatives certaines. En effet, le législateur sénégalais, en adoptant la loi 64-46 du 17 juin 1964 portant Code du domaine national, a mis fin aux droits coutumiers des paysans sur leurs terres. Il a ainsi fait appel aux utilisateurs de la terre à l'époque de faire enregistrer leurs terres. Cependant, cet appel n'a pas été suivi par les paysans qui ont continué de gérer leur patrimoine foncier selon leurs croyances. La loi de 64 a ainsi favorisé la coexistence de deux régimes (coutumier et du domaine national), ce qui est source de beaucoup de conflits fonciers notés à ce jour.

Ensuite, cette même loi sur le domaine national, à travers son décret d'application, dispose que pour être affectataire des terres du domaine national, il faut, d'une part, appartenir à la communauté et, d'autre part, avoir la capacité de mise en valeur. Pourtant, l'arrêté préfectoral qui devait préciser les conditions de mise en valeur n'a jamais été pris. Cette

situation fait que plusieurs superficies de terres sont affectées à des particuliers et clôturées sans aucune valorisation, empêchant ainsi aux paysans de les utiliser. Cela nourrit un sentiment d'injustice chez les propriétaires coutumières qui n'hésitent pas parfois à vouloir reprendre ces terres.

Par ailleurs, il y a une sorte de "mauvaise foi" de la part des autorités locales qui s'attribuent des pouvoirs d'affectation de grandes surfaces agricoles à des investisseurs privés sans concertation, ni consultation des populations. Ces affectations faites le plus souvent en catimini sont à l'origine de conflits entre communautés, élus et investisseurs.

Si l'on veut réduire les conflits fonciers, il faut réinventer la gouvernance foncière à l'échelle locale. Car les collectivités territoriales ont trop de pouvoirs en matière foncière que la plupart d'entre elles utilisent à l'encontre des intérêts des communautés locales.

Enfin, il faut dire que l'absence d'outils de gestion/planification foncière (Plan d'occupation et d'affectation des sols, cadastré) n'est pas aussi pour favoriser la bonne gouvernance foncière à l'échelle locale. Les collectivités territoriales éprouvent de réelles difficultés dans la maîtrise de leur assiette foncière. Le conflit foncier en cours à Ndingler rappelle avec force les risques de conflits inhérents à l'intercommunalité.

Selon vous, y a-t-il une réelle volonté politique de régler le problème du foncier au Sénégal ?

Les différentes tentatives de réforme du secteur foncier prouvent à suffisance de la volonté politique des décideurs sénégalais de régler les problèmes fonciers. De 1996, avec le "fameux" plan d'action foncier au document de politique foncière nationale en 2017 en passant par la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale de 2004. Malheureusement, tous ces efforts se sont soldés par un échec, faute de pouvoir négocier un consensus sur ses objectifs. La volonté politique de l'Etat de prendre le contrôle des terres rurales et de les affecter, en priorité, à l'agrobusiness, s'est toujours heurtée aux organisations de la société civile paysannes qui, à chaque fois, ont réussi à bloquer des projets qu'elles jugeaient inacceptables. Si volonté politique il y a eu, celle-ci est à relativiser, compte tenu des récents actes posés par les autorités

sénégalaises. En effet, la dissolution "brutale" de la Commission nationale pour la réforme foncière, juste après le rendu du document de politique foncière, sonne comme un échec dans le processus de réforme foncière. Les différentes sorties du président de la République sur ce document ne sont pas rassurantes quant à la poursuite de la réforme.

Parallèlement, le gouvernement continue de prendre des mesures réglementaires sur le foncier (loi portant zones économiques spéciales). De même, on a noté, depuis l'année dernière, l'avènement de nouveaux programmes fonciers avec l'appui de partenaires comme la Banque mondiale, la coopération internationale allemande. L'Etat semble plus être dans une dynamique de réforme sectorielle que dans une logique de trouver un consensus fort sur la gestion du patrimoine foncier national. Et cela fait craindre qu'on soit encore loin de régler les problèmes/conflits fonciers.

Est-ce qu'au niveau du Cicodev, vous avez quelques statistiques sur les conflits fonciers ?

Tout à fait, le Cicodev travaille depuis bien longtemps sur les questions d'accaparement de terres. Il faut dire qu'il s'agit ici d'un phénomène quelque peu ancien. Déjà, en 2010, le Cicodev avait réalisé une étude sur l'ampleur du phénomène au Sénégal. Les résultats de l'étude avaient conclu qu'en l'espace de 10 ans (de 2000 à 2010), 650000 hectares de terres ont été octroyés à 17 investisseurs privés étrangers ou nationaux dans ce pays. Ce qui représente 16 % des terres arables du Sénégal. Une telle situation a des répercussions fort négatives sur le quotidien des communautés locales, notamment en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'emploi local des jeunes et des femmes, la sécurité énergétique et la durabilité des ressources naturelles.

On parle beaucoup d'accaparement ou de spoliation foncière. Est-ce que tous ces accaparements de terres sont illégaux ?

Bien que la plupart des accaparements de terres soient illégaux, tout accaparement de terres n'est pas contraire à la loi. D'une part, la loi ne définit pas une fourchette en termes de superficie pour les affectations de terres à des particuliers, investisseurs ou non, mais aussi elle aménage à l'Etat la possibilité



d'affecter à des particuliers des terres. En effet, l'article 3 de la LDN reconnaît à l'Etat la possibilité d'immatriculer les terres du domaine national. En pareil cas, les terres immatriculées entrent en principe dans le domaine privé de l'Etat. A partir de ce moment, la loi donne autorisation à l'Etat de mettre les terres en question à disposition de tout particulier y compris des investisseurs qui en formulent la demande.

Du moment où l'Etat peut requérir l'immatriculation des terres du domaine national, il lui est facile de les affecter à des investisseurs ou à tout autre personne pour des utilisations privatives, parfois même au détriment des intérêts des communautés. Cette mise à disposition peut prendre la forme d'un bail ou une vente après autorisation législative. Cela peut être certes injuste, mais, du point de vue de la loi, l'accaparement en question, si on peut parler d'accaparement, est légal.

La loi sur le domaine national (LDN) existe depuis bien longtemps, mais son application pose problème dans beaucoup de cas. Est-ce que cette loi est toujours pertinente ?

La loi de 1964 portant domaine national vise deux objectifs essentiels : la socialisation de la propriété foncière et le développement économique du pays (exclusion de la propriété individuelle, être membre de la communauté et capacité de mise en valeur). Seulement voilà: cette loi n'a pas été suivie d'effets en ce qu'elle demandait aux paysans et autres utilisateurs de faire enregistrer leurs droits six mois après l'adoption du décret d'application. En faisant table rase des droits coutumiers et en instaurant un droit moderne, cette loi allait tout naturellement rencontrer des résistances de la part des communautés qui continuent de faire prévaloir leurs droits coutumiers sur ces terres.

De ce point de vue, on peut effectivement parler d'écarts entre les réalités sociales et la loi sur le domaine national.

Mais, à y regarder de près, on est davantage devant une ineffectivité de la loi sur le domaine national qu'une insuffisance de cette loi. Tout le monde sait que cette loi interdit toute forme de transaction sur les terres du domaine national ; que ce domaine est insusceptible de propriété privé. Pourtant, la réalité de tous les jours montre que les principes de la loi sont dévoyés et les personnes, élites politiques comme d'autres acteurs vendent les terres du domaine national sans être inquiétés.

Les réformes foncières gagneraient, au lieu de remettre en cause les droits existant sur les terres communautaires, à constater ces droits et les

renforcer. Il faut adapter nos lois à nos sociétés et non adapter nos sociétés à nos lois.

Est-ce que le cadre légal et réglementaire de la gouvernance foncière au Sénégal permet de sécuriser le foncier ?

Au regard des insuffisances de la loi sur le domaine national qui régit l'essentiel des terres objet des conflits fonciers, le Sénégal gagnerait à réformer son arsenal juridique relatif à la gestion foncière. Les décideurs sénégalais, tout comme les autres parties prenantes comme la société civile ont compris cela depuis bien longtemps. Mais, à l'évidence, réformer n'est pas une chose facile, surtout pour un secteur aussi stratégique que le foncier. Encore que nous devons garder en tête qu'on ne peut pas changer une société par décret, comme le rappelait d'ailleurs pertinemment M. Crozier. Ceci est pour dire que rien ne garantit qu'avec l'adoption d'une prochaine loi sur le foncier, on parviendra à résoudre tous les problèmes en cours dans ce secteur.

Dans tous les cas, une réforme est nécessaire. Celle-ci devra s'appuyer sur certains fondamentaux qui mettent l'homme au centre de la gouvernance foncière. A cet effet, quelques suggestions peuvent être mises sur la table : reconnaître les droits fonciers légitimes des paysans ; reconnaître et encadrer la mobilité foncière (héritage, cessibilité, location sous certaines conditions, accès au crédit pour le paysan sans possibilité pour les banques de saisir les terres) ; renforcer la transparence dans les attributions foncières à l'échelle locale (élargissement des commissions domaniales, délibération à la majorité qualifiée, institutionnalisation d'un contrôle citoyen à travers des comités villageois paritaires) et privilégier la réalisation de la souveraineté alimentaire dans l'utilisation du foncier au Sénégal.

Lamine Diouf

Source :

<http://www.enqueteplus.com/content/mamadou-mballo-juriste-foncier-''s'il-y-une-volonté-politique-de-régler-le-problème-foncier>



enqueteplus.com - Conflit foncier entre djilakh, ndendler et sedima : [Les véritables enjeux du foncier du PAP2](#) (contribution de [Ibrahima SENE PIT](#))

Le conflit foncier né de l'attribution de terres du « Domaine National » au Président de la Sédima,

prouve tout l'intérêt que revêt de nouveau la question foncière en milieu rural Sénégalais.

Si avec le conflit foncier à Mbane sous Wade, ce sont des organisations de défense des exploitations familiales qui étaient au-devant de la lutte contre l'accaparement des terres du « Domaine National », aujourd'hui, avec la Sédima, ce sont des activistes dans les réseaux sociaux qui cherchent à faire de ce conflit foncier, non pas un motif de remise en cause des pouvoirs exorbitants des Sous-Préfets dans la gestion du foncier rural qui sont au centre de l'accaparement des terres, mais bien, une attaque contre un entrepreneur Sénégalais qui n' a fait qu'exercer son droit de solliciter à un Conseil rural, la possibilité d'exploiter une terre à des fins de production agricole !



Le Sous-Préfet qui a approuvé la délibération du Conseil rural qui a octroyé 300 ha qui dépasse son propre domaine foncier, n'est pas indexé par nos activistes, mais, c'est le demandeur qui est traité de tous les noms d'oiseau.

Pour permettre aux uns et aux autres de mieux comprendre les enjeux du foncier rural dans notre pays, il est utile de les situer dans leur contexte.

1) Contexte actuel

Le débat sur le foncier se focalise sur la nécessité de réformer la "Loi sur le Domaine National" qui date de 1964, pour l'adapter aux exigences actuelles de modernisation de notre Agriculture, qui pose le problème de l'accès à la terre et de son appropriation.

C'est ainsi que depuis les années 80, la Banque mondiale et le FMI, n'ont raté aucun programme de coopération avec notre pays, sans poser la nécessité de cette réforme, pour institutionnaliser la privatisation des terres du « Domaine National », contre laquelle une vive résistance s'est organisée dans le monde rural.

Aujourd'hui, ils reviennent à la charge en profitant de la seconde phase du « Programme d'Actions

Prioritaires 2019-2023 » (PAP2) du PSE, dont l'horizon est 2035.

Les Notaires viennent d'enfourcher ce cheval de bataille pour la privatisation des terres lors de leur récente « Rencontre africaine » à Dakar, en demandant la mise en œuvre des propositions de la « Commission Nationale de Réforme Foncière » créée en 2013 par le Président Macky Sall.

Enfin, l'Union Européenne vient, pour la première fois, d'exprimer publiquement sa position sur la réforme de la « Loi sur le Domaine National », en demandant, à son tour, la mise en œuvre de ces propositions.

C'est ainsi, qu'un vaste mouvement de pression sur le Président Macky se développe pour l'amener à « lever le coude » sur ces propositions, afin de lever les contraintes d'accès aux terres du « Domaine National » auxquelles le privé fait face.

Cependant, ces gens qui font cette pression, abordent la réforme du « Domaine National », sans spécifier concrètement quels en seront les perdants !

Ils se contentent de dire, qu'il faut lever les contraintes de la « Loi sur le Domaine National », pour permettre aux exploitations agricoles familiales de pouvoir recourir au « crédit hypothécaire » pour financer leurs besoins d'investissement, et pour attirer l'investissement direct étranger dans l'Agriculture.

En effet, cette Loi ne permet ni d'hypothéquer la terre, ni de la vendre, ce qui constitue un frein à la transformation de la terre agricole en " marchandise".

Ces terres sont « inaliénables » !

Mais la plus part des gens, en parlant de réforme foncière, ne prennent pas rigoureusement en compte, la situation du foncier à laquelle les ménages ruraux font face.

En effet, déjà, selon ESSAM II, en 2004, le nombre de ménages ruraux avec 0 hectare cultivé étaient de 18,9%. Ils sont de 22,7% en 2006, et en 2011, ils ont atteint 33,2%, selon ESPS II 2011 !

2) Comment en est-on arrivé là ?

Le processus d'exclusion de ménages ruraux de l'usage de la terre agricole résulte de deux politiques complémentaires en direction du monde rural.

Effet, la suppression du crédit subventionné de semences, d'engrais et du matériel agricole, pour les vendre, aux paysans au comptant et à prix coûtant durant 20 ans d'ajustement structurel sous les Socialistes, a provoqué le processus d'exclusion des petites exploitations agricoles de la production agricole, et a fortement restreint les capacités de production des exploitations agricoles moyennes qui contrôlaient les coopératives agricoles.

Or, contrairement à l'orientation initiale que partageait le PAI dans son Manifeste, que le Président Dia voulait donner à la « Loi sur le Domaine National » avant son éviction du pouvoir, les terres du « Domaine National » appartiennent, non plus à ceux qui les cultivent, mais à ceux qui peuvent les fructifier.

Donc, tous les ménages qui ne disposent plus de moyens de fructifier leurs terres, y perdre leur « Droit d'usage » que leur reconnaît la « Loi sur le Domaine National ».

Cette perte permet au « Conseil rural » que cette Loi a institué, de pouvoir les réaffecter à ceux qui en ont les moyens.

Ce processus d'exclusion des ménages ruraux de la production agricole, a été accentué, avec l'Alternance durant les 12 ans du régime Président Wade, par l'institution de la vente, au comptant à prix subventionné, des facteurs de production agricole, la suppression de la « Sonagraines » pour laisser, au détriment des Coopératives agricoles, le marché de l'approvisionnement des facteurs de production et le marché de la commercialisation des arachides aux « Organismes Privés Stockeurs » (OPS), et la privatisation de la SONACOS au profit de la France.

C'est ainsi que les ménages les plus pauvres ont perdu leurs « capacités de faire valoir » la terre qu'ils ont obtenue par le "droit d'usage".

C'est ce qui les a progressivement exclus de production agricole en faisant d'eux, des ménages exclus de la production agricole, dont certains sont transformés en ouvriers agricoles, et d'autres chômeurs en milieu rural.

Pour accélérer ce processus afin de mettre en œuvre son option de développement capitaliste de l'Agriculture du Sénégal en conformité avec sa vision libérale du développement économique et social, le Président Wade prit un projet de « Loi Agro-sylvo-pastorale » (LOAP) de 2004, qui traduisait son option de privatisation des terres du Domaine National.

En effet, dans ce Projet de Loi, il y prévoyait l'érection de " Zones d'Aménagements Spéciaux" considérées comme des "zones d'investissements intensifs" dont la gestion est retirée des compétences des Conseils ruraux, pour tomber dans celles de l'Etat, qui les immatricule en son nom pour pouvoir les céder directement aux investisseurs privés. Ces terres concernent notamment :

- le Fleuve Sénégal, dont le potentiel est de 228.000 hectares (ha), avec 75.000 ha aménagés et 45.000 ha seulement cultivés ;
- la Vallée du Fleuve Casamance, dont le potentiel est de 70.000 ha irrigables, avec 15.000 ha aménagés et 9.000 ha seulement cultivés ;
- la Vallée de l'Anambé, dont le potentiel est de 8000 ha irrigables avec 600ha aménagés et 300 ha seulement cultivés les terres cultivables
- au Sénégal, en zone pluviale, avec un potentiel est de 3.800.000 ha, dont 2.500.000 ha cultivés en moyenne par an, ce qui laisse une réserve foncière de 1.300.000 ha sous la gestion des conseils ruraux, que l'Etat veut ainsi confisquer.

Ce Projet de Loi fut vigoureusement combattu par l'organisation la plus représentative du monde rural, le « Conseil National de Concertation des Ruraux » (CNCR), qui a su mobiliser à cet effet le monde rural, notamment en tenant une puissante assemblée générale au Stade Demba Diop de Dakar.

Devant l'ampleur de cette résistance, le Président Wade dut retirer le volet foncier du Projet de loi pour pouvoir le faire adopter par l'Assemblée nationale.

Mais, avec la crise financière et alimentaire de 2008, le Président Wade revient à la charge dans le cadre de la « Grande Offensive pour l'Agriculture, la Nutrition et l'Autosuffisance » (GOANA), en convoquant à cet effet à Dakar, tous les Gouverneurs, Préfets et Sous-Préfets du Sénégal, pour les exhorter à user de leurs prérogatives dans la gestion des terres du « Domaine National » pour faciliter au privé, l'accès à la terre.

En effet, contrairement à l'opinion en vigueur, c'est le Sous -Préfet qui est au centre de l'affectation des terres du « Domaine National », depuis son adoption en 1964, du seul fait que le « Conseil rural » à qui cette loi transfère la gestion de celles-ci, n'a été institué qu'en 1972, avec la loi n° 72-25 du 19 avril 1972, soit huit ans après le vote de la loi sur le « Domaine national ».

D'ailleurs le « Conseil rural » n'a reçu la plénitude de ses prérogatives en matière de gestion des terres du

« Domaine National », qu'à partir de 1986, avec le décret 86 - 445 du 10 avril 1986 de la Loi 80 - 14 du 3 juin 1980 modifiant l'article 2 du décret 72 - 1288 du 27 octobre 1972.

Ainsi, de 1964 à 1986, soit 22 ans durant, les dispositions de la Loi sur le « Domaine National » qui confèrent au « Conseil rural » la gestion des terres du « Domaine National », n'ont jamais été appliquées, laissant ainsi au Sous-Préfet le soin de les gérer à sa place.

Même cet acquis historique du « Conseil rural » avec ce Décret de 1986 n'a pas jusqu'aujourd'hui, enlevé au Sous-Préfet, ses pouvoirs exorbitants sur la gestion des terres du Domaine National, avec l'institution de son « pouvoir d'approbation », qui est un « contrôle d'opportunité » sur toute délibération du « Conseil rural » sur les questions foncières, en plus de ses prérogatives de « Contrôle de légalité »

Et, c'est précisément ces pouvoirs exorbitants du Sous-Préfet, que le Président Wade a voulu exploiter en les réunissant à Dakar, pour qu'ils facilitent l'accès à la terre au privé, en évitant de donner au CNCR, qui est une organisation faitière, l'opportunité de mener une bataille nationale contre sa politique foncière, qui, de nationale, va désormais s'appliquer localement, au cas par cas !

Wade avait conscience que ce n'est pas le « pouvoir de délibération du Conseil rural » qui compte, mais bien celui « d'approbation » du Sous-Préfet !

Le « Conseil rural », pour son budget et pour son domaine foncier, continue, comme avant de dépendre, du Sous-Préfet !

C'est ainsi que, l'accaparement des terres du « Domaine National », sous les 40 ans du régime socialiste et sous les 8 premières années de régime libéral sous Wade jusqu'en 2008, n'a concerné au total que 190 000 hectares.

Mais de 2008 à 2011, soit en 3 ans sous la « GOANA » , ce processus d'accaparement des terres agricoles s'est fortement accéléré avec la cession à 17 investisseurs privés, nationaux et étrangers, par voie de bail, plus de 460.000 ha qui représentait 12% des terres arables.

Sous la seconde Alternance, le Président Macky Sall, en maintenant la politique du Président Wade, de vente au comptant des intrants et matériels agricoles à des prix subventionnés, et de commercialisation des arachides par les OPS , malgré une plus forte subvention, n'a pu mettre fin, ni à la « faim de terre

», ni à l'accaparement des terres rurales, qui, en 2016, portait sur 270.908 hectares, soit 3% des terres arables, en faveur de 18 privés en 4 ans.

Au total, sous les régimes des Socialistes, de Wade et de Macky , 20 % des terres arables sont accaparées, dont 5% chez les premiers, 12% chez le second, et 3% chez le troisième !

C'est dans ces conditions que s'est développé, aujourd'hui, un véritable Capitalisme agraire, illustré par un développement rapide de l'emploi salarié en milieu rural, où sa part est, en 2016, de 29,3% de l'emploi total rural, contre 44,2% de l'emploi en milieu urbain!

En outre, le monde rural vit le chômage avec un taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus, évalué à 16,2%, contre 16,9% en milieu urbain, pour un taux national de 16,6%.

Ainsi, le processus de prolétarianisation des populations urbaines et rurales a atteint, dans notre pays, un degré avancé d'un développement du Capitalisme.

Malgré tout, les dispositions de la « Loi sur le Domaine National » ne donnent pas de " droit de propriété privée » matérialisé par un « Titre foncier », mais tout juste un " droit d'usage", que l'Etat peut transformer en « bail » au profit du privé, qui peut, certes, l'hypothéquer, mais sans pouvoir transformer la terre ainsi obtenue en « marchandise » au profit du Capital, faisant ainsi ,que ces terres du « Domaine National » restent inaliénables !

C'est dans ces conditions « de faim véritable de terre » pour plus de 33% des ménages ruraux et pour les 16% de chômeurs ruraux, que les Conclusions de la "Commission Nationale de Réforme du Foncier ", proposent de réformer la « Loi sur le Domaine National » pour reconnaître le droit de propriété réelle de la terre, matérialisé par un « Titre foncier », qui leur donne le droit de l'hypothéquer ou de la vendre, ce qui va accélérer le processus d'exclusion des petites exploitations agricoles familiales, et l'accaparement des terres agricoles, non plus via l'Administration à travers le bail, mais bien via « le marché foncier », au profit des banques et des gros investisseurs nationaux et étrangers !

C'est donc l'accélération du développement du Capitalisme agraire qui est visée dans les Conclusions de cette Commission, et qui justifie la levée de bouclier des défenseurs du développement capitaliste de notre agriculture pour faire pression sur le Président Macky Sall, en vue de les appliquer !

Cependant cette tendance à la privatisation des terres du « Domaine National » et à l'accaparement de ces terres n'est pas une fatalité.

3) Quelles alternatives ?

L'avènement des « Domaines Agricoles Communautaires » (DAC), et les dispositions de l'Acte 3 de la Décentralisation, ont ouvert des perspectives alternatives au développement du Capitalisme agraire, et à l'accaparement des terres du « Domaine National ».

En effet, un DAC est constitué de plusieurs « Unités Autonomes d'Exploitations » (UAE) ayant une superficie allant de 1 à 30 ha. Chaque UAE est gérée par une « Organisation de Jeunes Producteurs » (GEA) composée de 5 à 25 exploitants.

En fonction des affinités et des spéculations pratiquées, plusieurs UAE peuvent s'unir pour constituer des Unions d'UAE, lesquelles peuvent, à leur tour, former des fédérations d'UAE.

C'est ainsi que les ruraux ont vu avec les " Domaines Agricoles Communautaires" (DAC), une politique alternative efficace, pour résoudre, à la fois, la « faim de terre » pour ceux qui en sont exclus de son exploitation, à l'étroit, et/ou au chômage, et « l'accès équitable » des femmes et des jeunes à la terre, tout en levant les obstacles à la modernisation de l'Agriculture, et en conservant l'inaliénabilité des terres du « Domaine National »/

C'est pour cela que toutes les Communes en milieu rural revendiquent leur DAC.

En outre, l'Acte 3 de la Décentralisation, tout en reconduisant la gestion des terres du « Domaine National » par leurs Conseillers élus au suffrage universel direct, a institué un " Conseil Consultatif de quartier ou village", permettant aux populations, d'avoir un droit de regard sur l'affectation ou la désaffectation de leurs terres, pour protéger leur "droit d'usage" sur elles.

Ce « Conseil Consultatif de quartier ou de village » est destiné aux organisations de la société civile, de jeunes et de femmes du village ou du quartier, pour leur implication dans toutes les questions traitées par le Conseil Municipal qui concernent leur localité.

Si ce « Conseil Consultatif de Village » était mis en place dans chaque Commune en milieu rural, l'on aurait pu éviter le malheureux conflit foncier dans lequel la Sedima est impliquée.

Ce sont ces acquis dans la Loi sur le « Domaine National » et dans « l'Acte 3 de la Décentralisation » qui ont donné une base légale à la résistance des populations, contre la poursuite de l'accaparement de leurs terres.

Il urge donc, de prendre le Décret » prévu dans « l'Acte 3 de la Décentralisation », pour définir les conditions d'organisation et de fonctionnement du « Conseil Consultatif de quartier ou de village », pour permettre sa mise en place.

En outre, il faudrait mettre un terme à la dérogation aux dispositions générales du « Code Général des Collectivités Territoriales » qui encadrent le contrôle des Collectivités Territoriales par l'Administration territoriale, permettant un « contrôle d'opportunité de toutes délibérations sur le foncier et le budget», pour ne lui laisser que les prérogatives de « contrôle de légalité », afin de mettre fin à la situation actuelle où elle est « juge est partie » dans la gestion foncière des collectivités territoriales.

Ce « Contrôle d'opportunité » pourrait être, conféré au « Conseil Consultatif de quartier ou de village », pour jeter les bases d'un « Contrôle citoyen sur le « Conseil Municipal ».

Cela permettrait de donner, dans le cadre de la seconde phase de « l'Acte 3 de la Décentralisation », un véritable sens aux dispositions de notre Constitution qui confèrent « l'Autonomie de gestion » aux « Collectivités Territoriales ».

Mais tout cela serait insuffisant pour mettre fin au processus d'éviction des ménages pauvres de la production agricole, tant que la vente au comptant des intrants, quel que soit leur niveau de subvention, et le monopole de fait du marché des intrants et autres facteurs de production, et de la commercialisation des arachides restent maintenus entre les mains des OPS.

C'est pour cela que les ménages ruraux pauvres et moyens revendiquent la réhabilitation des coopératives agricoles et la promotion de la « contractualisation » avec les industriels, pour un meilleur accès aux moyens de production et une meilleure sécurisation de leurs productions.

Pour ce faire, il est impératif de généraliser les mesures de protection de la production rurale locale dont jouissent déjà le riz, les oignons, et la pomme de terre, pour obliger les exportateurs de productions agricoles à satisfaire les besoins d'approvisionnement des entreprises industrielles

agricoles existantes et à venir, avant toute autorisation d'exportation.

De cette manière, l'arachide et le coton vont contribuer fortement à l'industrialisation locale de leurs productions au profit des huiliers et des entreprises textiles du pays.

C'est certainement pour tenir compte de tous ces enjeux économiques et sociaux, que le Président Macky Sall a mis les « Conclusions de la Commission de Réforme foncière » sous le coude, en provoquant, ainsi, l'accentuation des pressions du FMI, de la Banque mondiale, des Notaires, des spéculateurs fonciers de toute origine sociale, et de leurs défenseurs parmi les couches moyennes intellectuelles qui sont acquises au « Capitalisme libéral ».

Seul un puissant rassemblement des forces vives de la Nation autour du Président Macky Sall, peut l'aider à faire face à ces pressions, et à mettre en œuvre les attentes des ménages ruraux pauvres et moyens, qui font l'essentiel des agriculteurs en milieu rural dans notre pays.

Ibrahima SENE PIT/SENEGAL
Dakar le 16 juillet 2020

Source :

<http://www.enqueteplus.com/content/conflit-foncier-entre-djilakh-ndendler-et-sedima-les-veritables-enjeux-du-foncier-du-pap2>

Sud Quotidien

sudonline.sn - Spoliation foncière et accaparement des terres : Une gangrène nationale

18/07/2020

Les problèmes liés à la gestion du foncier ne sont pas spécifiques à la région de Dakar. Si le littoral et la zone des Niayes font l'objet de convoitises, il est aussi à signaler que le reste du pays n'échappe pas à cette boulimie foncière. A Sédhiou, les populations s'opposent à un lotissement fait par un responsable politique de la localité. Mieux, les populations désireuses de revenir au bercail après un déplacement obligé par le conflit casamançais, éprouvent des difficultés à trouver des terres. Dans la région nord du pays, les conflits y sont récurrents. Les autochtones sont privés des terres au profit des

investisseurs. La Petite côte, du fait de sa position géographique, fait courir les prédateurs fonciers. A Ziguinchor, les conflits y prennent leur marque une trentaine d'années après avoir été à l'origine des problèmes déclencheurs de la crise casamançaise. Du fait de l'exploitation des ressources naturelles, les terres font courir dans la région de Kédougou qui, comme partout ailleurs, est confrontée à la législation obsolète. Dans la région de Kolda, les conflits fonciers s'accroissent. Des hommes politiques sont ouvertement pointés du doigt dans la spoliation foncière.



SAINT-LOUIS : Les populations locales privées de leurs terres

Après le cas de la communauté rurale de Mbane qui avait fait couler beaucoup d'encre, il y a quelques années de cela, le phénomène de l'accaparement des terres a certes connu un recul de nos jours dans la région mais il traîne toujours des séquelles. Il y a eu tout d'abord le cas du projet Senhuile dans la zone de la commune de Ross Bethio plus précisément dans le Ndiaél où l'Etat avait affecté au départ quelques 26000 hectares à des investisseurs étrangers. Quelques années plus tard, ces derniers se sont vus par la suite retirés 16000 hectares soit plus de la moitié de cette superficie après maintes plaintes des populations de cette localité du Ndiaél.

S'en est suivie une série de manifestations de ces populations qui se sont affrontées à maintes reprises aux forces de l'ordre. Ces populations continuent d'ailleurs de réclamer le retrait des 10000 hectares qui restent entre les responsables du projet Senhuile. Il s'y ajoute aussi le cas de deux communes que sont Dodel et Démette dans le département de Podor où des investisseurs étrangers, notamment des Marocains, avaient dernièrement bénéficié d'une superficie de 10000 hectares. Ceci dans le cadre de la mise en œuvre de leur projet dénommé Afri Partners. Là également, ces investisseurs se sont vus retirer par la suite les 10000 hectares sur décision présidentielle.

Aujourd'hui, le phénomène de l'accaparement des terres est également bel et bien réel dans la commune de Diama, mais aussi dans le Gandiole où les populations veulent à tout prix récupérer les 40 hectares que la commune de Ndiébène Gandiole aurait dernièrement affectés à un projet dénommé Tougou Peulh initié par des partenaires étrangers.

LITIGE FONCIER A NGALLELLE NORD- EXTENSION BANGO ET SINTHIANE

Plusieurs maisons et constructions y ont été démolies au mois d'octobre 2019 sur instructions des autorités administratives et locales. Il s'agit en effet de plusieurs dizaines de maisons habitées ou en finition qui ont reçu ainsi la visite des bulldozers envoyés par le gouverneur de région sous la supervision du préfet du département et du maire de la ville tricentenaire. Une scène qui a été dénoncée jusqu'à la dernière énergie par les populations victimes. Ces différentes maisons se trouvaient dans la zone comprise entre Ngallèle Nord extension et Bango-Sinthiane.

A en croire le porte-parole du collectif, « c'est un abus de pouvoir et une violence morale que les autorités administratives ont exercé sur d'honnêtes citoyens. « Rien ne justifie ce que le gouverneur et le préfet font sur le site de de Ngallèle Nord extension et Bango-Sinthiane. Aucune décision de justice n'est rendue et pourtant, nous avons porté l'affaire devant la justice. Pis, aucune sommation ne nous a été servie. Mais malgré tout, ils utilisent la force publique et les deniers publics pour démolir des maisons bien habitées. Pourtant, ce sont des pères de famille débrouillards qui se sont sacrifiés pour trouver où loger leurs familles. Malheureusement, la loi du plus fort est venue anéantir toutes nos économies de plusieurs années. C'est anormal et injuste », a râlé Ibrahima Fall. Pour lui, toutes ces démolitions sont guidées par la découverte du gaz à Saint-Louis et que beaucoup d'étrangers veulent y avoir du foncier.

ROSS BETHIO TOUCHE PAR LA PREDATION FONCIERE

Des attributions de parcelles ont récemment soulevé l'ire des populations de la localité de GaddGa-Santhiaba de Ross-Béthio. Ces dernières y ont sonné la révolte dénonçant ainsi une spoliation faite à leur détriment par l'actuelle équipe municipale. Déterminés à mener le combat, ils ont interpellé le Président de la République Macky Sall afin que justice soit faite sur cette affaire. " Nous ne laisserons pas passer cette forfaiture. Il s'agit d'une discrimination notoire. Nous sommes prêts à hypothéquer nos vies ", a crié Mbarick Fall, Conseiller de quartier de cette localité. " Ce sont les terres de nos ancêtres. Nous n'accepterons guère qu'elles soient accaparées et

que, nous, les ayants droit, soyons laissés en rade ", at-il ajouté. À en croire toujours M. Fall, plusieurs personnes, « membres de la communauté maure, propriétaires traditionnels de ces surfaces, ont payé des droits d'acquisition sans être servies. Nous apprenons que certains attributaires venus d'ailleurs n'ont même pas payé les frais y afférents », a-t-il révélé. Et Diarra Samb Dème, également membre du Conseil, de soutenir que la fronde sera menée jusqu'à son terme pour que leurs biens fonciers soient restitués.

Pour prévenir les multiples contentieux fonciers souvent notés dans le pays, l'Etat du Sénégal a créé par décret n° 2004-84 du 23 Janvier 2004, la Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol (Dscos) dont la principale mission est la prévention et la lutte contre les occupations et constructions irrégulières. Ainsi pour répondre à la demande légitime des populations de l'intérieur, le ministre des Forces armées Me Sidiki Kaba a présidé récemment à Saint-Louis l'inauguration de la brigade zonale de la Dscos. D'un coût global de 94 millions FCFA et situé à Ngallelle, il va polariser les régions de Saint Louis, Louga et Matam.

Source : <http://www.sudonline.sn/une-gangrene-nationale-a-48710.html>



Sudonline.sn - NDINGLER, DIASS,

POPENGUINE, MALICOUNDA....: La Petite Côte au centre de convoitises

18 juillet 2020

De Diass à Sandiara, en passant par Malicounda, Nguéniène et autre localité, il n'existe une seule localité de la Petite Côte qui ne fasse l'objet de contentieux fonciers. Derniers en date : le bras de fer entre Babacar Ngom de la Sédima et les populations locales à Ndingler et Djilakh. Aperçu de cas controversés sur le foncier communal et rural.



Diass, la commune abritant le nouvel aéroport Blaise Diagne, malgré toutes les dispositions prises par la loi a vu des prédateurs fonciers tourbillonner tout autour pour faire des opérations ou des transactions sur des terrains au bout du compte non affectés ou attribués à des ayants-droit. Popenguine Ndayane devant la scène, un port de haut standing est au centre de tiraillements. Une délimitation du site du port fait n'est pas encore acceptée.

Les habitants de Ndayane semblent ne pas être d'accord avec l'espace ciblé à côté de celui officiellement attribué à ces fins. A Sindia, la commune a la chance d'être au cœur de l'actualité. Si dans sa partie nord, l'équipe municipale n'a pas encore fini avec les populations de Bandia, sur l'extension des Ciments du Sahel à travers des sites d'exploitation de matière première, des associations de la société civile font corps avec ces dernières pour la protection de la nature et la sauvegarde d'une forêt vieille de deux ans avec ses caïlcédrats.

Au sud-est de cette collectivité territoriale, le village de Djizak est au centre d'un contentieux avec un promoteur agro-industriel, sur des dizaines d'hectares de terrain. Une délibération sur des terres réclamées par la commune de Ndiagianiao, à travers le village de Ndingler fait les choux gras de l'actualité. Des jeunes y ont fait une marche demandant la restitution des terres et l'annulation de toute délibération, bail et titre foncier sur des dizaines d'hectares pour disposer des lieux pour des exploitations familiales.

A Djilakh, une localité ayant des problèmes de délimitation de frontière avec le village de Takhoum dans la commune de Malicounda, une bande de terre litigieuse reste une source de discorde. Si le sous-préfet de Sindia est du reste parvenu à faire arrêter les habitants de Takhoum de cesser d'exploiter les dits lieux dans l'attente d'une solution consensuelle, de grosses pontes de la République et promoteurs y ont déposé leur baluchon et occupent de gros espaces avec des titres administratifs.

Le collectif « Mbour debout » cherche pour sa part vaille que vaille à protéger son marigot « le Mballing ». Aujourd'hui, déclassé et attribué à un promoteur immobilier. Malicounda, Mbour et Saly-Portudal ont le charme de constituer le cœur de l'agglomération ou de la ville mbouroise. L'équation la plus irréductible est de trouver leurs limites. Les communes de Sandiara, Malicounda et Nguéniène sont également au centre de la polémique sur un décret de déclassement de la forêt de Balabougou pour l'érection d'un Agropole devant être géré de manière intercommunautaire. Des exploitants traditionnels non encre convaincus de la nécessité de vivre avec des systèmes d'exploitation intensifs disent non à une telle vision. A Nguéniène, une famille paysanne dit non aussi à l'implantation d'une exploitation agricole embauchant plus d'un millier d'ouvriers agricoles saisonniers.

Pointe-Sarrène devant abriter la nouvelle station balnéaire et touristique dans le département de Mbour voit encore des propriétaires de terre s'agrippant à leur dû en évoquant des titres acquis de la défunte communauté rurale de Malicounda.

Joal-Fadiouth et Nguéniène cherchent encore un accord autour de terres dans le Faial et le Bang Faial car ces dernières bien qu'en étant loin de l'île aux coquillages et de la ville du président Senghor sont des tenures coutumières exploitées par les habitants de Joal-Fadiouth. Des projets de morcellement y ont soulevé l'ire des paysans de la localité.

Source : <http://www.sudonline.sn/la-petite-cote-au-centre-de-convoitises-a-48712.html>

Sud Quotidien

Sudonline.sn - Une des causes du conflit casamançais : Le foncier continue de faire des malheureux à Ziguinchor

18 juillet 2020

Une des sources de l'éclatement du conflit en Casamance, les litiges fonciers vont crescendo dans la partie sud du pays. Un phénomène qui prend de l'ampleur et les plaintes sont nombreuses partout dans la région.



A l'instar de celles de ces Ziguinchorois qui déplorent une boulimie foncière qui a fini de priver la commune d'espaces verts et d'espaces réservés dans la commune de Ziguinchor. « Il n'y a presque plus d'espaces verts dans la commune », déplore un habitant de Ziguinchor qui place au banc des accusés certaines autorités municipales. Une véritable spéculation foncière qui imprime une situation de litiges fonciers qui défraie la chronique. Le maire de Ziguinchor dont l'institution est souvent indexée avait averti et fait savoir que « la mairie n'est ni de près ni de loin mêlée à une quelconque spéculation foncière ».

Abdoulaye Baldé, sur un ton catégorique, avait lancé cette phrase : « je ne protégerais personne qui serait impliqué dans un problème foncier... ». D'ailleurs, ses services déclinent toute responsabilité dans ces litiges fonciers. Et le Directeur de Cabinet du maire de Ziguinchor Mamadou Lamine Dia de préciser : « Nous avons mis en place une commission de règlement de litiges fonciers ».

Autre localité où la polémique enfle sur ces litiges fonciers, c'est la commune de Niaguiss où entre les autorités de la commune et les populations, c'est le bras de fer. A l'origine de ce conflit : des opérations de lotissement de Kanténe et d'autres zones de la commune. Les populations estiment que les autorités municipales n'ont pas respecté le pacte d'attribution des lots. Un conflit dont le dossier a même atterri en justice, et des jeunes de Niaguis sont même incarcérés en prison, à la Maison d'arrêt et de correction de Ziguinchor à cause de ces problèmes fonciers. A Kanténe également, les conflits fonciers sont en latence après la colère des populations suite au bras de fer qui oppose depuis de longues années les planteurs aux populations autochtones des villages de Mandina-Mancagne, Boutoupa ...

L'ampleur de ce problème dû au foncier inquiète sérieusement dans la zone où les langues se délient. Des litiges fonciers qui étendent leurs tentacules jusque dans le Kassa dans le département d'Oussouye

où c'est presque la « guerre ouverte » entre les populations de Mlomp Djicoumole et celles d'Oussouye qui se disputent une forêt. Des conflits récurrents sont d'ailleurs notés sur place dans la zone en proie à des affrontements entre populations des deux localités. Récemment, un jeune a été blessé par balle lors de différends entre protagonistes. L'ampleur de ce problème du foncier inquiète sérieusement dans cette partie sud du pays où les conflits foisonnent.

Nombreux sont ceux qui se sentant totalement lésés réclament en vain l'intervention des autorités étatiques qui semblent briller par leur mutisme. Si certains membres de collectifs érigés pour défendre leurs terres ont effectué un séjour carcéral pour diffamation, ces derniers se disent déterminés à aller au bout de leur combat et à traduire en justice ceux qui sont à l'origine de cette situation qui engendrent moult soucis pour de nombreux pères de famille qui ont perdu leur terrain à cause de « la boulimie foncière » de certaines personnes.

Source : <http://www.sudonline.sn/le-foncier-continue-de-faire-des-malheureux-a-ziguinchor-a-48714.html>

Sud Quotidien

Sudonline.sn – SEDHIOU : Des problèmes en permanence

18 juillet 2020

La région de Sédhiou se situe à la moyenne Casamance et s'étend sur une superficie de 7.330 km² pour une population de 553.006 habitants soit une densité moyenne de 75 habitants au km², selon les enquêtes de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) de 2014.



Malgré cette vaste étendue de terre, les hommes qui la peuplent en viennent souvent aux mains pour des questions de parcelles soit à usage d'habitation ou pour les besoins de production agricole. Certes, le mal a quelque peu baissé d'intensité mais il reste jusqu'ici actuel dans certaines contrées.

C'est présentement le cas à Madina Wandifa, une jeune commune du nord de Sédhiou située à la croisée de plusieurs chemins, d'où l'enjeu à la boulimie foncière qui y oppose ses habitants. Une partie de la population continue de pointer un doigt accusateur sur le maire Malang Sény Faty, député à l'Assemblée Nationale au motif qu'il a procédé à des opérations de lotissement de grande envergure à son profit.

Face à la presse au tout début de ce mois de juillet, les membres du collectif pour la défense des intérêts de la Commune de Madina Wandifa avaient clairement pris position dans un document rendu public. « Nous dénonçons avec la dernière énergie, les activités spéculatives du maire Malang Seyni Faty et son équipe sur le foncier avec des manœuvres financières non conformes à la loi. Il ne reste plus d'espace dans le périmètre communal de Madina Wandifa », a déclaré le coordonnateur de ce collectif Bakary Faty. « C'est un lotissement qui n'a pas respecté toutes les procédures légales » ont-ils dénoncé. La colère des membres de ce collectif pour la défense des intérêts de la Commune de Madina Wandifa ne s'estompe point « les terrains sont vendus et c'est le maire lui-même qui encaisse l'argent, en délivrant des attestations qui ne comportent ni approbation du représentant de l'Etat auprès de la municipalité de Madina Wandifa ni numéro de l'acte de l'autorisation de lotir. Nous demandons que la justice soit faite dans ce dossier » dixit Bakary Faty, le porte-parole. Et de relever que le projet de lotissement « n'est que la preuve d'une délinquance foncière de la part du maire Malang Sény Faty. La liste officielle des attributaires est tenue secrète, nous apprendrons. Et, ils sont nombreux les particuliers à bénéficier des largesses du maire Malang Seyni Faty ».

Les partisans du maire n'ont pas mis de temps à réagir arguant que « pour des règlements de compte, des politiciens tapis dans l'ombre organisent des jeunes autour d'un soi-disant collectif pour faire des intoxications et des calomnies en distillant des informations totalement erronées. Tout le travail a été supervisé et engagé dans le respect des règles de l'art », a déclaré le porte-parole des pro-Malang Sény, dimanche 12 juillet, face à la presse. Il ajoute que « l'assiette foncière qui a été lotie a même été habitée à 80%. Cela était un impératif pour éviter que l'on

tombe dans le piège des bidonvilles sans plan d'urbanisation et préjudiciables au cadre de vie. On ne peut pas continuer à laisser les gens pour revenir prétendre lotir le site après que les occupants aient investi d'importants biens mobiliers et d'équipements ».

DES COLLECTIVITES EN MANQUE DE REPERES !

Bien d'autres foyers ont connu des discordances au sujet des litiges fonciers jusque sur les bureaux des Procureurs de la République. Le défunt maire de la commune de Goudomp Abdoulaye Bosco Sadio avait entraîné ses mandants devant les tribunaux suite au déclenchement de son projet de lotissement. Au nom du collectif des planteurs de Goudomp, Alphousseyni Diato Seydi avait fait savoir que « la spéculation prévoyait une surenchère sur des hectares de terres ». Ce qu'avait démenti en son temps l'édile d'alors soulignant au passage que c'était des ennemis qui tentaient de saborder son projet de lotissement.

La commune de Bambaly, dans le département de Sédhiou, avait également connu des remous avec un feuilleton judiciaire entre le maire accusé de vente illégale de parcelles et une partie de la population. D'ailleurs, cette commune de l'ouest de Sédhiou prend en étau la ville de Sédhiou pour se jeter sur les domaines de Diendé. Un véritable patchwork à rebondissements et incongruences multiples. Dans la commune de Dioudoubou sur la rive gauche du fleuve Casamance près de Sandiniéry, les populations ont rué dans les brancards pour dénoncer avec véhémence l'extraction de sable sur les rives du cours d'eau. Il y a un an, des camions venaient y prendre du sable que d'aucuns appellent du calcaire destiné à la fabrication de carreaux céramiques. Mais présentement, la situation est redevenue calme.

LES REFUGIES AU BERCAIL A LA RECHERCHE DE TERRES OCCUPEES

Le conflit armé indépendantiste qui sévit en Casamance avait envoyé beaucoup de populations en exil. Mais à la faveur de l'accalmie sur le terrain, nombreux sont ceux qui retournent au bercail. Ils sont tout aussi nombreux à ne plus retrouver leurs terres, notamment leurs terrains à usage agricole car occupées par d'autres. Ailleurs, comme à Singhère Diola, les populations veulent rentrer à leur village mais ils butent sur le refus des éléments du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) qui estiment que la zone est proche de leur base et donc non propice à une quelconque présence. La terre porte donc les hommes et constituent paradoxalement leur discordance en permanence.

Source : <http://www.sudonline.sn/des-problemes-en-permanence-a-48715.html>

Sud Quotidien

Sudonline.sn - Kedougou : Le litige foncier, une bombe à retardement

18 juillet 2020

Revenant sur les modalités d'attribution de terres, le maire de Dindéfelo et président de l'Association des Maires de Kédougou, M. Kikala Diallo, renseigne que toute une batterie de procédures devra d'abord être mise en œuvre.

Le demandeur devra envoyer une «demande en bonne et due forme au président de la commission domaniale, plus le montant de la caution», la mairie envoie à son tour une «équipe constituée d'un conseiller et d'une personne ressource» qui se rendent au site demandé pour voir si quelqu'un ne s'y est pas déjà établie avant de délibérer. Si toutes ces conditions sont réunies, ladite commission où le chef de village est d'office membre à part entière, donnera son feu vert.

S'il s'agit maintenant d'une superficie excédant l'hectare, en plus de remplir les conditions précitées, le demandeur devra prouver l'utilité de son activité dans le développement local. Toutefois, M. Diallo renseigne que pour éviter que les habitants de la commune ne se retrouvent sans terres, une fois qu'ils en auront besoin, un demandeur ne peut disposer à lui-seul, d'une superficie excédant 5 hectares.

Dans un instructif exposé en cours de droit, Me Mame Bobo Bâ, membre de la chambre des notaires du Sénégal, par ailleurs propriétaire du cabinet Me Mame Bobo, impute le problème du foncier au Sénégal à la «vétusté» des lois qui date des années 1964 du temps du Président Senghor, d'où la nécessité de procéder à une réforme en profondeur car « elle n'est plus d'actualité».

Toujours dans son exposé Me Bobo soulève un autre point qui, selon elle, serait «la mère du litige foncier au Sénégal» à savoir l'«immatriculation des terres». D'emblée, la spécialiste en droit admet que tout comme les autres régions du Sénégal, celle de Kédougou n'est pas épargnée par le conflit foncier, bien au contraire il y en a «à gogo».

A partir des lois françaises d'où l'on copie les nôtres, le problème du foncier est quasi-inexistant car leurs terres sont «immatriculées», contrairement au Sénégal où c'est la «non-immatriculation» qui prévaut. Autrement dit, toujours, selon la notaire, «

en France, où l'on copie beaucoup nos lois et règlements, c'est le titre de propriété, le titre foncier ou l'immatriculation qui prévaut là-bas contrairement au Sénégal où c'est la non-immatriculation.

La majorité des terres sénégalaises n'est pas immatriculée. Ce qui existe réellement, c'est peu de titres fonciers. Et le titre de propriété reste le domaine de propriété, c'est la propriété en tant que tel. Le titre de propriété appartient à la personne physique ou à l'Etat. Alors que le domaine national, il n'y a pas la propriété». Avec l'acte III de la décentralisation qui donne plein pouvoirs aux collectivités locales, le problème du foncier s'accroît, car les délégués chargés de la gestion du foncier ne sont pas à proprement parler des «spécialistes en la matière» et nécessitent une «formation en la matière».

Quant à l'administrateur du site Kédougou Immo et autres, M. Mouhamadou Oury Diallo, abordant le problème du foncier, il commence par relater un problème qui s'est produit à Kédougou. « Nous avons été confrontés à ce genre de problème par le passé. Il se trouve que 1 seul domaine pouvait appartenir à 3 personnes et chacun d'entre elles disposait d'un document légal signé tantôt par le maire tantôt après achat. Il y a de cela 1 an, un propriétaire d'une parcelle située dans le quartier Dinguessou-plateau voulait trouver un acheteur. Ce dernier nous avait présenté tous les documents. Alors nous avons entamé la procédure de vérification au niveau de la Cadastre, nous sommes partis voir le terrain en question, même le propriétaire disposait de papiers légaux. 6 mois après que nous ayons effectué la vente en bonne et due forme, le nouveau propriétaire trouve que quelqu'un d'autre a déjà commencé à construire sur les lieux avec la fondation.

L'acquéreur est revenu nous mettre au courant. A notre grande surprise, le nouveau acquéreur et celui qui a commencé à construire ont tous les deux reçu leurs papiers de la même personne. Une confrontation s'en est suivie. Au sortir de laquelle parmi les deux papiers, l'un était une administration foncière tandis que l'autre était administratif. Alors, nous les avons renvoyés au niveau de l'urbanisme plus compétent en la matière.

De là, un autre problème est survenu, parce que nous nous sommes rendus compte qu'il y avait un autre attributaire qui avait déjà une quittance depuis 2014. Même si l'affaire était remontée jusqu'à la justice, ils ont pu trouver une solution à l'amiable. Cela aurait pu dégénérer s'il n'avait pas eu une médiation». Et des problèmes de ce genre existent à gogo, car la région

de Kédougou attire de plus en plus d'investisseurs et bailleurs du fait de ses gisements prometteurs en or.

CES 5 SOLUTIONS POUR DESAMORCER LA BOMBE A RETARDEMENT QUE CONSTITUE LE FONCIER

De l'avis de Me Bobo, administratrice du cabinet du même nom, 3 solutions sont envisageables pour régler définitivement le problème du foncier. D'abord, l'Etat devrait aller vers la «réforme du foncier qui mènerait à l'immatriculation» qui est la sécurisation du foncier. Ensuite, la mise en place d'une «solution hybride», autrement dit quitter ce domaine national tout en le sécurisant. Pour y arriver, Me Bobo préconise un «encadrement des collectivités locales», qui sont de nos jours plus des spéculateurs que des spécialistes en la matière.

Et enfin, «répertorier toutes les attributions», chaque mairie devrait tenir un registre où elle mentionne les noms. A partir de ce dernier, l'État émet des titres précaires pour dire que l'attributaire de tel lot à Kédougou est désormais le seul propriétaire de ce lot. Quant à Mouhamadou Oury Diallo, il plaide pour une «refonte foncière de Kédougou», car la ville grandit un peu plus chaque jour, d'autant plus qu'il serait malheureux que quelqu'un qui dispose de ses papiers remue ciel et terre avant de construire et qu'on lui demande le démolir alors que cela pouvait être évité. Pour lui, il faudrait aussi que les nouveaux acquéreurs, «s'acquittent d'une quittance, des frais de bornage», Ce qui permettra d'avoir un aperçu sur l'état des terrains, de savoir si leurs propriétaires sont là ou non, s'ils sont toujours vivants ou pas, «comme au quartier Dimboli où le maire demandait à tout acquéreur d'acheter sa quittance».

Source : http://www.sudonline.sn/le-litige-foncier-une-bombe-a-retardement_a_48716.html

Sud Quotidien

Sudonline.sn – FOULADOU : Un phénomène qui s'accélère

18 juillet 2020

A Vélingara, un exploitant de champs de bananes s'est arrangé à avoir plus de 1000 ha des terres fertiles de la zone de la Kayanga. La détermination des populations de Diaounda, le collectif des villages riverains du fleuve Kayanga que sont Sinthiang Fally, Saré Yéro Dia, Saalya, Manato,

Thiéwy Bessy Samba, Sionthiang Téning, Sinthiang Madia, Anambé Couta, entre autres, n'ont pu infléchir la volonté du promoteur Mamadou Sall en Mars 2018.



Avec la complicité d'élus et autres responsables, des jeunes de la localité qui sont allés s'opposer au défrichage de leurs terres ont été arrêtés et condamnés. Les terres concernées sont actuellement entre les mains de ce proche du chef de l'Etat. Des jeunes travaillent dans de mauvaises conditions. La sécheresse au début des années 80 a entraîné une ruée des populations du Ndoucoumane et du Sine Saloum vers le département de Médina Yéro Foulah.

Des forêts classées et déclassées de fait. Aujourd'hui, de gros villages du département sont occupés par ces migrants de l'arachide. La recherche des terres se poursuit autour des villes comme Kolda commune. Saré Bidji, Dioulacolon et Bignarrabé ceinturent la commune de Bibi Baldé.

Les litiges fonciers sont au quotidien traités au tribunal. Certains élus et autres « coxeurs » vendent et revendent au gré des rencontres, en profitant de l'inexistence d'un cadastre foncier rural clair. Les communes de l'intérieur n'échappent pas à l'appétit des chercheurs de terres et les espaces agricoles sont souvent attribués par des élus à des « opérateurs » prompts à s'accaparer du moindre espace.

Source : http://www.sudonline.sn/un-phenomene-qui-s-accelere_a_48711.html

Sud Quotidien

sudonline.sn - octroi des terres aux prises : Le bradage évalué à 844 796 hectares en 2013

«En 2013, la Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain (Copagen) a recensé 40 cas de transactions foncières portant sur une superficie totale de 844 796 hectares. Deux ans

plutôt, en 2011, les résultats d'une étude de la Cicodev avaient conclu qu'en l'espace de 10 ans (de 2000 à 2010), 650.000 hectares de terres ont été octroyés à 17 investisseurs privés étrangers ou nationaux. Ce qui représente 16% des terres arables du pays». C'est le juriste foncier et chargé de programme gouvernance foncière à l'Ong Cicodev Africa, Mamadou Mballo, qui revient ainsi sur les attributions foncières vieilles de plusieurs années maintenant.



L'analyse de ces données montre, selon lui, une augmentation des superficies attribuées à des privés de 196.796 hectares en deux ans. Il ajoute par ailleurs que «la compilation des travaux effectués par les organisations de la société civile et les institutions de recherche montre que le phénomène revêt une très grande ampleur». Et de préciser, «ces statistiques peuvent ne pas traduire la réalité du phénomène à cause de l'opacité qui entoure généralement ce genre d'opérations d'attribution». La superficie des terres cultivables du Sénégal est de 3,8 millions d'hectares.

EN 2011, LES PRIVÉS ETRANGERS DETENAIENT 62, 30% DES TERRES ARABLES

«Les analyses révèlent que si les investisseurs privés nationaux sont les plus nombreux en tant qu'attributaires d'assiette foncière, les acteurs étrangers, bien qu'en nombre réduit, dominent quant à l'importance des superficies affectées. Ainsi, si l'on s'en tient à l'étude de Cicodev de 2011, sur les 650.000 hectares de terres affectés à des investisseurs privés, 404 910 hectares sont concentrés entre les mains des étrangers soit 62, 30% des superficies affectées», a dit Mamadou Mballo. Le risque de ces attributions massives est qu'en fin de compte, les Sénégalais soient dépossédés de leurs terres. «Si un tel phénomène devait continuer, il est à craindre que dans les prochaines années, que l'on soit étranger dans notre propre pays car, l'essentiel des terres sera détenu par des étrangers», prévient-il. La responsabilité politique est engagée. «Il y'a là un énorme écart entre les discours politiques qui consacrent le principe de l'appartenance des

ressources naturelles au peuple sénégalais et qu'au même moment, ces ressources soient entre les mains d'étrangers».

MENACES SUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES

«La présence massive des privés constitue une menace pour les exploitations familiales agricoles. Cela, à plusieurs niveaux d'ailleurs. D'abord, du point de vue de l'accès aux terres agricoles, les privés utilisent de grandes superficies qui de toute évidence, rétrécissent les surfaces cultivables des communautés locales qui se voient contraintes de partager leurs terres avec ces acteurs économiques», explique-t-il. «Ce rétrécissement des surfaces agricoles et des exploitations familiales comme conséquences la diminution de la production qui fera place à l'insécurité alimentaire et à la famine», poursuit-il. Aussi «ces privés notamment ceux qui interviennent dans le secteur agricole, pour l'essentiel, produisent pour exporter dans les marchés européens, asiatiques et américains», avance Mamadou Mballo. La conséquence est que «non seulement leurs produits de qualité ne profitent pas au consommateur sénégalais mais pire encore, ces privés déversent leurs produits non qualifiés à l'exportation dans le marché local et cassent les prix empêchant ainsi nos exploitations familiales de vendre leur production. Une situation qui a des incidences», dit-il, sur les revenus des exploitations familiales agricoles et sur la santé des citoyens.

DES RETOMBÉES QUI ECHAPPENT AUX LOCAUX

En l'absence d'une évaluation objective des projets, il est difficile de se prononcer sur le niveau de satisfaction des habitants qui les accueillent, souligne le responsable foncier à la Cicodev. Cependant, avance-t-il, «les témoignages reçus des acteurs locaux de même que les nombreux conflits fonciers notés çà et là entre communautés et investisseurs privés laissent entendre que dans bien des cas, les populations ne profitent pas pleinement des retombées des projets des investisseurs privés». Par exemple, dit-il, à Diokoul dans le département de Kébémér, l'autorité politico-religieuse qui avait dépossédé les paysans de leurs terres leur avait promis à l'époque de l'emploi pour la jeunesse locale et les femmes des villages, de l'eau productive pour faire du maraîchage entre autres et rien a été fait. Tout comme à Khoudiadiène dans la région de Thiès, la compagnie extractive avait promis aux populations de l'emploi, des bornes fontaines, des équipements pour les dispensaires, des salles de classe, des fonds pour les groupements de femmes. «Les promesses de l'investisseur n'ont jamais été tenues, laissant place à

un véritable sentiment de frustration de la part des populations», tonne-il.

Source : <https://www.sudonline.sn/le-bradage-evalue-a-844-796-hectares-en-2013-a-48752.html>

CHAINES DE VALEURS



socialnetlink.org - L'IPAR organise le 1er webinaire d'une série « TIC- Recherche & Développement »

14/07/2020

L'IPAR engage une réflexion sur comment les TIC peuvent appuyer les différentes thématiques de recherche de l'IPAR, au bénéfice d'un développement de l'agriculture et du monde rural. Ce processus sera engagé, en collaboration avec le CNCR et des Start-ups dont [SocialNetLink](#), [Yeesal-Agri-hub](#), [Sooreetul](#), [Baysedo](#), [AyanaTech](#), et [Watu Lab](#).

Le premier de cette série porte sur comment améliorer les performances des chaînes de valeur agricoles en se basant sur les Technologies de l'Information et de la Communication TICs.

En effet, IPAR en collaboration avec RTI International dans le cadre de la mise en œuvre du projet Naatal Mbay/USAID a produit des connaissances sur les outils d'amélioration des performances des chaînes de valeur céréales. Ainsi, une série de 8 notes de capitalisation sur les principaux outils qui sont à l'origine des [transformations constatées au niveau des chaînes de valeur céréales au Sénégal](#) est produite.

La mise en application de ces différents outils a été facilitée par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (plateforme d'information et de gestion des stocks, développement d'application comme MétéoMbay...). L'utilisation des outils de développement des chaînes de valeurs basée sur les TIC a fortement contribué à l'amélioration des performances des chaînes de valeurs céréales au Sénégal. L'évaluation d'impact du projet [Feed the Future Naatal Mbay de l'USAID](#) en appui au gouvernement du Sénégal affiche des résultats positifs et encourageants sur l'amélioration des conditions socio-économiques.

C'est dans ce contexte que l'IPAR, en partenariat avec le CNCR organise un webinaire pour échanger davantage sur la contribution de la technologie dans le développement du secteur agricole. L'organisation du webinaire avec des experts de la Tech et des experts en développement des chaînes de valeur est une occasion pour lancer une recherche sur le potentiel qu'offrent les TIC pour le développement des chaînes de valeur agricoles.

Le webinaire sera introduit par **Dr Cheikh Oumar BA**, Directeur exécutif de l'IPAR et **Monsieur Alioune Badara DIONGUE**, Président du collège des jeunes du CNCR.

Objectif général

L'objectif de ce premier webinaire, prévu le mercredi 15 juillet, est de trouver des pistes de solution sur le potentiel qu'offre les TIC pour la transformation structurelle de l'agriculture. Ceci permettra d'enclencher des processus de recherches basées sur des solutions purement technologiques qui pourront être l'objet de grands projets agricoles viables et durables. En effet, l'amélioration de l'utilisation de la technologie sur cette thématique sera la valeur ajoutée ainsi nous pousserons la réflexion orientée technologie pour sortir et développer des solutions agriTech afin de répondre aux besoins spécifiques des paysans, agriculteurs, producteurs ou tout individu concerné par une chaîne de valeur agricole.

NB : Ce travail est coordonné par [Ndeye Fatou MBOUP](#), expert spécialiste en TIC

Pour toute information: ndeyefatoumboup97@gmail.com ou rif.hodian@ipar.sn

Source : <https://www.socialnetlink.org/2020/07/liipar-organise-le-1er-webinaire-dune-serie-tic-recherche-developpement/>

ODD et CHANGEMENTS CLIMATIQUES



pressafrik.com - Sénégal : L'Afrique subsaharienne accueille pour la première fois le Forum mondial de l'Eau en mars 2021

La Communauté mondiale de l'Eau et de l'Assainissement va se retrouver au Sénégal, du 22 au 27 mars 2021, pour la neuvième édition du Forum mondial de l'Eau sous un thème évocateur : La sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable.



Le 9ème Forum mondial de l'Eau, le premier du genre organisé en Afrique subsaharienne est un grand défi. Son programme est axé sur l'agenda 2030 pour des actions transformatrices. Cette vision se décline en feuille de route avec quatre priorités: la Sécurité de l'Eau de l'Assainissement, la coopération, l'eau pour le développement rural et les outils et moyens.

L'ambition du Sénégal et du Conseil Mondial de l'Eau est d'organiser un Forum efficace aux plans social, politique, économique, un Forum catalyseur de l'action pour les engagements sur l'eau et l'assainissement, un Forum connecté, en lien avec les agendas, plateformes et engagements relativement aux ODD et autres accords internationaux, un Forum contextualité, global et de proximité, ancré sur les principaux défis de l'eau du Sénégal, de l'Afrique et du monde entier.

Le Forum « Dakar 2021 » abordera également les enjeux globaux de l'Eau pour l'homme et la nature,

aujourd'hui et demain. L'ambition est d'accélérer la concrétisation efficace de l'agenda mondial de l'Eau, qui conditionne l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier en Afrique, un continent où l'eau est vitale et critique pour le développement.

En réunissant les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile pour renforcer la mise en œuvre des actions nécessaires à la réalisation de l'Objectif du Développement durable numéro 6 (ODD6), le 9ème Forum mondial de l'Eau offrira également une plateforme d'expression à d'autres parties prenantes (groupements de femmes, jeunes, agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) et contribuera ainsi à la transformation qualitative du quotidien des populations et à l'amélioration des performances des secteurs de production.

Le Forum devra renforcer les actions en Afrique et dans le monde, pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement au regard des progrès faibles et fragiles, des pressions croissantes liées au défi climatique, à la démographie galopante, à l'urbanisation non contrôlée, aux pollutions, etc. En un mot, il s'agit de lutter contre la pauvreté et de redonner espoir à ces centaines de millions de personnes privées de l'essentiel, particulièrement en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Pour atteindre ses objectifs, le 9ème Forum mondial de l'Eau va s'articuler autour de trois composantes essentielles. Premièrement, autour d'un processus inclusif décloisonné multi-acteurs avec l'ensemble des parties prenantes, qui vont intervenir dans les groupes de travail structurés autour des 04 priorités : « Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement », « Eau pour le développement rural », « Coopération » et « Outils et moyens ».

Deuxièmement, autour d'un Sommet des Chefs d'Etat, de Gouvernement et des grandes institutions internationales, pour lancer un message et une initiative politiques historiques, en vue de catalyser les actions notamment, pour la réalisation rapide de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Troisièmement, autour de la mise en œuvre de l'Initiative Dakar 2021 qui vise, durant la phase préparatoire, à sélectionner des projets pertinents, innovants, reproductibles, produisant des résultats à court terme, à impact durable autour des priorités du Forum.

Cependant, la situation actuelle relative à la pandémie de la Covid-19 n'a pas empêché de poursuivre la préparation du Forum en adoptant de

nouvelles méthodes de travail, notamment pour la mobilisation des acteurs nationaux et internationaux.

Source : https://www.pressafrik.com/Senegal-L-Afrique-subsaaharienne-accueille-pour-la-premiere-fois-le-Forum-mondial-de-l-Eau-en-mars-2021_a218660.html



senepplus.com - COVID 19 et restauration des paysages au SENEGAL : La restauration des paysages à travers les plantations d'arbres permet d'obtenir le même impact que la Covid 19 sur l'environnement

14/07/2020

La pandémie de la Covid 19 a fortement réduit les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air dans le monde entier en général et au Sénégal en particulier, ce qui est très bénéfique pour la santé humaine, l'équilibre écologique et la lutte contre le réchauffement climatique. La restauration des paysages à travers les plantations d'arbres permet d'obtenir le même impact que la Covid 19 sur l'environnement.

En outre, elle permet d'atténuer les vagues de poussière venant du Sahel très fréquentes à Dakar et dans les autres régions du Sénégal. La restauration des paysages a pour objectif de planter des arbres dans différentes formes d'utilisation des terres gérées de manière intégrée. Les bénéfices attendus sont entre autres, l'augmentation du couvert forestier qui permet la séquestration de dioxyde de carbone, l'augmentation de la biodiversité, la réduction de la pollution de l'air dont Dakar souffre énormément, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, l'octroi d'emplois verts pour les populations (surtout pour les femmes et les jeunes) et la lutte contre la pauvreté. Une étude scientifique a montré que pour chaque dollar USA investi dans la restauration des paysages, un bénéfice au moins égal à 30 dollars USA pourrait être obtenu. Cela veut dire que la restauration des paysages doit être une priorité pour le Sénégal. En outre, elle doit être considérée comme une approche de développement durable et de lutte contre les changements climatiques.

ARBRES POTENTIELS POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES AU SENEGAL

Le choix des espèces d'arbres à promouvoir dans la restauration des paysages doit être discuté avec les communautés pour intégrer leurs besoins et leurs intérêts, qui sont entre autres, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les emplois verts, la disponibilité du bois de feu, l'obtention de revenus et de l'ombrage pour atténuer la chaleur, etc...

Au moins deux catégories d'arbres peuvent être utilisées pour la restauration des paysages au Sénégal. Les arbres appelés produits forestiers ligneux (PFL) et ceux connus sous le nom de produits forestiers non ligneux (PFNL).

Dans cet article, les PFNL sont définis comme des produits d'origine végétale autres que le bois d'œuvre, issus des forêts, des terres boisées et des arbres hors forêts. On peut citer les feuilles, les graines, les noix, les fruits, les champignons, les racines, les tiges, les écorces, les lianes, les sèves.

Les PFNL les plus populaires au Sénégal sont les suivants: Karité (*Vitellaria paradoxa*), Baobab ou Bouye (*Adansonia digitata*), Ou le ou Nététou ou Néré (*Parkia biglobosa*), Neem (*Azadirachta indica*), Madd (*Saba senegalensis*), Toll (*Landolphia heudelotii*), Sap Sap ou Nebeday (*Moringa oleifera*), Gomme arabique (*Acacia spp*), Dakhar ou Tamarin (*Tamarindus indica*), Ditakh (*Detarium senegalensis*), Dankhe (*Detarium microcarpum*), Soump (*Balanites aegyptiaca*), Jujube ou Sidème (*Ziziphus mauritiana*), Kooni (*Borassus aethiopicum*), Noix d'acajou (*Anacardium occidentale*), Dimbe (*Cordyla pinnata*), Guerte Tubaab ou Badamier (*Terminalia catappa*), Leungue (*Vitex doniana* et *Vitex madiensis*), Neb-Neb (*Acacia adansonii*), Nèw ou Pommier du Cayor (*Parinari macrophylla*), Solom (*Dialium guineense*), Taba (*Cola cordifolia*), Xewer ou Cerisier du Cayor (*Alphania senegalensis*), Marula ou Beer en Wolof ou Prunier d'Afrique (*Scrocaria birrea*), Dugoor ou Pomme cannelle du Sénégal (*Annona senegalensis*), Mame patan ou Prunier de Guinée (*Parinari excelsa*), etc...

Ces produits sont riches en vitamines A, B, C, D, E, K et en minéraux: calcium, magnésium, fer, potassium, sodium, zinc, phosphore, manganèse. C'est pourquoi il faudrait recréer des peuplements de ces arbres dans le cadre de la restauration des paysages au Sénégal.

L'importance des PFNL peut être appréhendée à travers leurs contributions:

a) Au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations par la consommation

directe après la collecte primaire ou par l'achat d'autres denrées alimentaires à partir des revenus obtenus de la vente des PFNL.

b) A la lutte contre la pauvreté rurale à travers les revenus qu'ils génèrent. Ces revenus peuvent permettre d'acheter d'autres biens.

c) Aux emplois des femmes et des jeunes. A ce titre, les PFNL contribuent au développement de l'entrepreneuriat et des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

d) A l'amélioration de la santé des populations à travers l'utilisation des plantes médicinales que fournissent ces arbres.

e) A la résilience des populations et à l'adaptation aux changements climatiques à travers l'incorporation des PFNL dans les espaces agricoles.

f) Aux Objectifs de Développement Durables (ODD) notamment ODD1 lutte contre la pauvreté comme indiqué au point b) ci-dessus; ODD2 faim zéro comme mentionné au point a) ci-dessus; ODD3 bonne santé et bien-être (à travers l'utilisation des plantes médicinales) comme indiqué au point d) ci-dessus; ODD4 accès à une éducation de qualité (en effet dans le monde rural, les femmes vendent des PFNL pour payer la scolarité et les fournitures de leurs enfants); ODD11 villes et communautés durables (les arbres permettent d'embellir les rues, les avenues et les espaces publics créant ainsi des villes vertes); ODD 13 et ODD 15, mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et vie terrestre (les arbres permettent de séquestrer du carbone et d'augmenter le couvert forestier, voir également le point e) ci-dessus.

Les produits forestiers ligneux (PFL) sont ceux qui fournissent le bois d'œuvre. On peut citer, entre autres, le bois de Venne (*Pterocarpus erinaceus*), le Fraké (*Terminalia superba*), le Bentégné ou Fromager (*Ceiba pentandra*), l'Acajou ou Cailcedrat (*Khaya senegalensis*), le Flamboyant (*Delonix regia*), l'Ebène (*Diospyros sp.*), le Tulukuna (*Carapa procera*), le Kadd (*Acacia albida* ou *Faidherbia albida*), les Figuiers (*Ficus lutea* ou *Ficus platyphylla* ou *Ficus umbellata* ou *Ficus polita*) etc.

L'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte (ASRGM) qui vient d'être créée au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) devra tenir compte de ces types d'arbres (PFL et PFNL) dans son programme de restauration des paysages au Sénégal.

En outre, l'agence doit mener des campagnes en utilisant les médias pour mieux sensibiliser les populations rurales et urbaines sur l'importance des arbres dans la lutte contre les changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

Les mairies et les collectivités locales devraient être mobilisées pour prendre en charge les plantations d'arbres le long des différents axes routiers et dans les espaces publics de leurs circonscriptions dans le cadre de la promotion des villes vertes. Les ministères de l'Urbanisme, du Logement, et de l'Hygiène Publique; de l'Education Nationale; de l'Enseignement Professionnel; de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation devront également être sensibilisés pour les plantations d'arbres le long des autoroutes et certaines routes qui ne sont pas du domaine administratif des mairies et des collectivités locales; et dans les écoles primaires, les lycées, les écoles professionnelles et les universités. Tous ces efforts de restauration permettront au Sénégal de mieux se prémunir contre d'éventuelles autres menaces post Covid 19 que sont les changements climatiques, la pollution de l'air et le déséquilibre écologique. Il faut souligner que le Ministère de l'Urbanisme, du Logement, et de l'Hygiène Publique est en train de faire un travail très important qu'il faut magnifier.

CULTURE DES ARBRES ET PAS SEULEMENT DE LES PLANTER POUR REUSSIR LA RESTAURATION DES PAYSAGES AU SENEGAL

Le concept de culture des arbres doit se substituer à celui de planter des arbres. La culture des arbres inclut l'acte de planter ainsi que le suivi et la prise en charge de toutes les étapes en aval jusqu'à la maturation pour la réussite totale de l'opération. Chaque année, la journée internationale des forêts est célébrée le 21 mars, celle de la biodiversité le 22 mai, la journée mondiale de l'environnement le 5 juin et celle de la lutte contre la désertification et la sécheresse le 17 juin. Des centaines de milliers d'arbres sont plantés dans ces journées mais malheureusement les taux de survie ne sont pas toujours satisfaisants car une fois plantés la majorité des arbres sont laissés à eux-mêmes et ne sont pas suivis.

La culture des arbres doit être la nouvelle stratégie qui doit être adoptée. Ce concept doit être porté par l'ensemble de la population en général, et en particulier par les communautés rurales avec qui l'administration forestière pourra signer des contrats d'entretiens et de suivis des arbres pour en retour obtenir un droit d'usage commercial sur les arbres

dont les fruits pourront être récoltés tout en veillant à la préservation de l'arbre même.

Ainsi les communautés villageoises auront le droit de consommer et de commercialiser les fruits des arbres plantés pour satisfaire leurs besoins de premières nécessités ce qui les motivera davantage pour le suivi et l'entretien. Pour lutter contre les comportements individuels opportunistes, les communautés devraient être organisées en coopératives ou en associations ou en petites et moyennes entreprises (PME) où les membres travailleront en groupes pour l'entretien et le suivi des arbres. Avant la maturation des arbres plantés, les membres des coopératives ou des associations ou des PME devraient être formés à l'entrepreneuriat pour mieux comprendre les avantages de travailler et de vendre en groupes pour augmenter leur pouvoir de négociation; ils devront également être formés à la comptabilité simplifiée, à la gestion des bénéfices, à l'élaboration des plans de développement d'entreprises ou plans d'affaires, à la transformation des produits pour créer une plus grande valeur ajoutée, et sur les choix d'investissements productifs pour diversifier leurs activités et leurs revenus.

La Covid 19 montre l'importance de cultiver les arbres et de les pérenniser pour la restauration durable des paysages au Sénégal. Celle-ci permet de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, de lutter contre la pauvreté, d'augmenter le couvert forestier, la biodiversité, et la séquestration du carbone, de réduire la pollution de l'air afin de doter le Sénégal de forces endogènes durables pour la lutte contre les changements climatiques et le déséquilibre écologique qui sont des menaces potentielles post Covid 19.

Source : <https://www.senepus.com/opinions/covid-19-et-restauration-des-paysages-au-senegal>

le soleil.sn

Le Soleil : Wakhinane Nimzatt, Médina Gounass, Sicap Liberté... : une étude recommande de laver les fruits et légumes vendus dans les rues

17 Juillet 2020

L'étude intitulée « Evaluation des risques d'exposition à la contamination fécale en milieu urbain et périurbain » a mis en évidence la contamination des aliments, des fruits et des légumes

vendus dans les rues des communes de Wakhinane Nimzatt, Médina Gounass, Djeddah-Thiaroye Kao, Sicap Liberté et Rufisque Est. La commune de Wakhinane Nimzatt où l'étude a été présentée, le 15 juillet 2020, a décidé d'agir pour réduire les risques de contamination des populations.

La consommation des légumes et des aliments vendus dans les rues à Wakhinane Nimzatt, Médina Gounass, Sicap Liberté, Rufisque Est et Djeddah-Thiaroye Kao n'est pas sans risque. C'est la conclusion d'une étude intitulée « Evaluation des risques d'exposition à la contamination fécale en milieu urbain et périurbain » réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet West African sanitation policy activators (Waspa) financé par la fondation Bill & Melinda Gates.



Durant 60 jours, des enquêteurs ont fait des prélèvements qui ont été analysés par l'Institut Pasteur de Dakar. « La mission de l'Institut Pasteur de Dakar dans cette étude revenait à tester un seul germe qui est l'Escherichia coli. Nous avons retrouvé cette bactérie sur les fruits, les légumes frais et même dans les aliments cuits », a rapporté le microbiologiste, Abdoulaye Cissé de l'Institut Pasteur de Dakar. En plus des aliments, les échantillons des sols, des eaux des canalisations et des bassins hébergent cette bactérie qui est souvent liée à une contamination par voie fécale. En tout état de cause, selon les services sanitaires, c'est dans ces communes que l'on retrouve plus de maladies diarrhéiques et cutanées durant une partie de l'année. Mais jusqu'ici, aucune corrélation n'a été faite entre les résultats de cette étude et la prévalence de ces maladies. « La prochaine étape pour nous, c'est de déterminer la virulence de cette bactérie. Notre chance, pourrait être le temps de cuisson de nos aliments », a déclaré Dr Ousmane Sène de l'Initiative prospective agricole et rurale (Ipar) qui a travaillé avec le Consortium pour la recherche économique et sociale (Cres), Speak up Arica et Niyel, en collaboration avec l'équipe SaniPath de l'Université d'Emory aux Etats-Unis.

En plus, cette enquête a démontré que ce sont les jeunes notamment les garçons qui sont les plus exposés à une contamination par les eaux usées des

canalisations, des bassins et par le sol. Ces résultats posent la nécessité de disposer d'un ouvrage sécurisé d'assainissement dans les ménages et aussi l'entretien de tous les points d'eau parce que l'origine de la contamination des aliments et des fruits vendus devant les maisons n'est pas encore déterminée. « Nous ne savons pas si les aliments, les fruits et les légumes sont contaminés au sein des ménages où les fosses septiques et les toilettes ne sont pas entretenues ou encore dans les champs », a précisé Dr Ousmane Sène.

L'Ipar et d'autres partenaires ont décidé d'utiliser des drones pour surveiller l'itinéraire des camions vidangeurs. Le but, c'est de déterminer si les boues ne sont pas déversées directement dans des sites non réglementaires. « Nous ne savons pas si les légumes sont contaminés dans les périmètres maraîchers. Le suivi des camions vidangeurs pourrait nous aider à élucider cette question », a ajouté le Dr Ousmane Sène.

Ces résultats viennent confirmer l'importance que les autorités, les élus locaux doivent accorder à l'accès aux services d'assainissement. Surtout que les études antérieures avaient démontré que l'assainissement est un déterminant de la santé. « Il est temps que les communes prennent en charge certains aspects liés à l'assainissement. L'Etat ne peut que donner des orientations. L'accès à l'assainissement a toujours été d'une importance capitale pour assurer le bien-être des populations », a souligné le directeur exécutif de l'Ipar, Dr Cheikh Oumar Bâ.

Les résultats de cette étude n'ont pas laissé indifférents les responsables de la commune de Wakhinane Nimzatt. La municipalité a décidé de mener des actions de sensibilisation pour réduire les risques de contamination. « Nous sommes partagés entre l'espoir et l'angoisse. Les préoccupations soulevées par l'étude sont réelles. Mais nous avons aussi l'espoir car, un problème bien posé est à moitié résolu. L'équipe municipale avec à sa tête le maire Racine Talla, en collaboration avec nos « Badiègne Gokh », (les marraines de quartier), et nos délégués de quartier, les imams et la communauté, nous allons mener le combat de la sensibilisation » a réagi Souleymane Jules Dieng, le conseiller spécial de M. Talla. Les communautés, par la voie de la marraine de quartier, ont bien apprécié la restitution des résultats à l'échelle communautaire. Idrissa SANE

Source : <http://lesoleil.sn/wakhinane-nimzatt-medina-gounass-sicap-liberte-une-etude-recommande-de-laver-les-fruits-et-legumes-vendus-dans-les-rues/>



seneweb.com – Vidéo : Le Dr Ousmane Sène fait tester du "lekk mbedd" et ce qu'il découvre est dangereux

22 juillet 2020



Source : https://www.seneweb.com/news/Video/le-dr-ousmane-sene-fait-tester-du-quot-l_n_324221.html



Radio Trade FM – Audio :Invité : Dr Seydina Ousmane Sène de l'IPAR sur l'étude sur les aliments contaminés.

27/07/20



Source : <https://soundcloud.com/tradefm/invite-dr-seydian-ousmane-sene-sur-letude-sur-les-aliments-contamines>



Un officiel souligne "le rôle prépondérant" du secteur privé dans la mise en œuvre de la politique climatique

Dakar, 24 juil (APS) - Le secteur privé, au regard de ses capacités d'investissement, a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la politique climatique mondiale à laquelle les collectivités territoriales doivent également contribuer en tant que "cadres appropriés d'expérimentation", a déclaré Cheikh Ndiaye Sylla, directeur de cabinet du ministre de l'Environnement et du Développement durable.

M. Ndiaye, président vendredi à Dakar, la cérémonie officielle de lancement du quatrième programme de préparation du Fonds vert pour le climat (FVC), dont l'agence d'exécution au Sénégal est la Banque agricole, a souligné l'importance du secteur privé dans le processus de mise en œuvre de la politique climatique mondiale.

Il a évoqué "la place de choix qu'occupe le secteur privé dans ce processus au regard du rôle que l'Etat lui accorde dans la mise en œuvre du PSE", le Plan Sénégal émergent, nouveau cadre global de mise en œuvre des politiques de développement du gouvernement sénégalais.

Selon le directeur de cabinet du ministre de l'Environnement et du Développement durable, la place du privé dans la mise en œuvre de la politique climatique mondiale, se justifie par le fait que ce secteur "regorge de possibilités d'investissement dans les secteurs stratégiques".

"Ce choix épouse celui du Fonds vert pour le climat qui, en organisant la conférence sur la mobilisation du secteur privé, a magnifié le rôle prépondérant des investissements privés dans la mise en œuvre de la politique climatique mondiale", a indiqué Cheikh Ndiaye Sylla.

Les collectivités territoriales, "en tant qu'acteurs à part entière dans ce processus", sont interpellées pour la mise en œuvre de la politique climatique mondiale, "au même titre que les autres acteurs clés", a-t-il dit.

"Elles constituent les cadres appropriés d'expérimentation de l'approche territoriale en matière de lutte contre les changements climatiques, et doivent, de ce fait, servir de vivier pour tester les politiques d'atténuation et d'adaptation, avant leur mise à l'échelle", a expliqué Cheikh Ndiaye Sylla.

Le 4e programme de préparation du Fonds vert pour le climat (FVC) devrait permettre, à terme, de développer un portefeuille de projets bancables avec "une forte implication" du secteur privé, a-t-il ajouté.

"Aujourd'hui, nous lançons le quatrième programme avec la Banque agricole comme agence d'exécution, dans le but de renforcer les capacités nationales en vue de tirer profit des opportunités qu'offre la finance climatique", a poursuivi M. Sylla.

Le Fonds vert pour le climat se veut un instrument financier de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNCCC).

A ce titre, "il accompagne les pays à mettre en œuvre leur contribution déterminée nationale (CDN), mais aussi et surtout à soutenir une trajectoire de développement transformationnelle sobre en carbone et résiliente aux changements climatiques", a précisé le directeur de cabinet du ministre de l'Environnement et du Développement durable.

L'objectif étant selon lui de contribuer à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation de la température du globe à +2°C, voire, 1.5°C d'ici 2050.

Pour ce faire, le FVC doit mobiliser, à partir de 2020, 100 milliards de dollars US par an pour soutenir les efforts des pays en développement dans des domaines prioritaires tels que l'industrie, l'énergie, le transport, l'agriculture, la foresterie, l'urbanisme, a rappelé Cheikh Ndiaye Sylla.

"Après la mise en place du cadre d'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat au Sénégal, a-t-il relevé, il nous faut de plus en plus mettre l'accent sur l'action pour améliorer le niveau de conformité de notre pays par rapport aux engagements internationaux auxquels nous avons souscrits, au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris sur le climat".

Il note que "cette phase est décisive dans notre politique climatique, car elle doit permettre, en collaboration avec les entités d'exécution, notamment la Banque agricole, de développer un portefeuille de projets innovants et résilients au climat".

"Au-delà, a signalé M. Ndiaye, ce programme de préparation devrait permettre de renforcer les capacités des autres parties prenantes pour créer les conditions d'une prise en charge efficace des priorités nationales en matière de changement climatique".

Selon lui, ce programme "va sans aucun doute accélérer ce processus d'accréditation et permettre à

notre pays de renforcer son dispositif pour un accès direct au financement de ce fonds".

Source :

<http://www.aps.sn/actualites/environnement/article/le-role-preponderant-du-secteur-prive-magnifie-dans-la-mise-en-oeuvre-de-la-politique-climatique>